

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 402

24 février 2010

### SOMMAIRE

Abbott Holdings Luxembourg S.à r.l. Dutch S.C.S. ....	19294	GASTRONOMICA LUXEMBOURG, Suc- cursale de GASTRONOMICA LIMITED .....	19293
Ad'Hoc Productions S.A. ....	19267	Groupe Maxtrade SA .....	19267
Advanced Printing Solutions and Services .....	19292	H.I.G. Luxembourg Holdings Six S.à r.l. .....	19270
Aequitas Europe 1 S.à r.l. ....	19251	HPFI Finance S.à r.l. ....	19250
Alapis Luxembourg (2) S.A. ....	19270	Hutchison Europe Telecommunications S.à r.l. ....	19266
Alpha Wealth Management Fund-SIF ....	19296	Hutchison Whampoa 3G Content S.à.r.l. .....	19266
Ambassadeur (Luxembourg) S.A. ....	19295	Hutchison Whampoa 3G Procurement S.à r.l. ....	19267
Arnold Hoffmann Lux .....	19284	Innova RS Holding S.à r.l. ....	19250
Auditorium Investments 1 S.à r.l. ....	19266	IRO S.A. ....	19282
Auditorium Investments 2 S.à r.l. ....	19266	Irus Holding Luxembourg S.à r.l. ....	19251
Balfour International S.A. ....	19282	Joëlle H Coiffure Sàrl .....	19284
Balsa S.A. ....	19295	Liba S.A. ....	19293
Bertia S.A. ....	19294	Margaritelli Kälin S.A. ....	19280
Bips DJ Eurostoxx 50 .....	19295	Mokwalo SPF S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial - Société Anonyme .....	19264
Bips DJIA 30 .....	19283	MSPRE NPL S.A. ....	19296
B.O.P. S.A. ....	19296	Multi Communication International SA ..	19268
British Vita (Lux III) S.à.r.l. ....	19284	MW Unitexx S.A. ....	19268
Bureau Moderne S.A. ....	19269	Paro S.A. ....	19291
Cam.Fin S.A. ....	19282	Pegas Nonwovens SA .....	19265
Cassandra S.A. ....	19294	Picus, S.à r.l. ....	19250
Centaur Luxco S.à r.l. ....	19269	Sidro Holding S.A. ....	19292
Corsica Gestion .....	19269	Spimelux S.A. ....	19281
Cremt S.A. ....	19282	Texfina S.A. ....	19281
CS Energies SA .....	19267	The Media Company S.A. ....	19292
CS Energies SA .....	19267	World Donaim S.à r.l. ....	19292
Damae S.A. ....	19295		
Dommel Investments S.A. ....	19283		
DSG S.à r.l. ....	19265		
D.V. Invest S.A. ....	19265		
Ets Wantz S.A. ....	19270		
FIGEC Luxembourg .....	19283		

**Innova RS Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 139.627.

—  
*Extrait des résolutions prises  
par l'Associé Unique en date du 18 janvier 2010*

*Première résolution*

L'Associé Unique accepte la démission de Eddy DÔME de son poste de gérant A de la Société avec effet au 18 janvier 2010.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique nomme Daniel ADAM, né le 23 avril 1971 à Messancy (Belgique), résidant professionnellement au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au poste de gérant A de la Société pour une durée illimitée avec effet au 18 janvier 2010.

Pour extrait  
Pour la Société  
Signature

Référence de publication: 2010017616/20.

(100011882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

**HPFI Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 40.000,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 115.070.

—  
Christophe DAVEZAC et Géraldine SCHMIT, gérants de la Société, informent que le siège social de l'Associé Unique de la Société, à savoir HENDERSON PFI SECONDARY FUND LP, se trouve désormais au 201, Bishopsgate, Londres, GB-EC2M 3AE, Royaume-Uni.

Christophe DAVEZAC / Géraldine SCHMIT  
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2010017617/13.

(100011924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

**Picus, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5884 Hesperange, 304, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 77.032.

—  
EXTRAIT

Un des associés de la Société, à savoir Madame Nicole CUBIER, a changé d'adresse, anciennement sise au 13, rue Victor Hugo, F-41400 Montrichard, France, et qui est désormais au:

- 6, rue de Niederdonven, L-5401 Ahn.

Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Pour PICUS, S.à.r.l.  
Société à responsabilité limitée  
Signature

Référence de publication: 2010017632/16.

(100011824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

**Aequitas Europe 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 92.773.

A la suite de la cession en date du 30 décembre 2009 des 5.750 parts sociales détenues par la société Höegh Autoliners Ltd, celles-ci sont dorénavant toutes détenues par:

- la société POMOR SHIPPING LTD, inscrite auprès du "International Business Companies Act" sous le n°535077, avec siège social à Craigmuir Chambers, PO Box 71, Road Town, Iles Vierges Britanniques.

Luxembourg, le 21 janvier 2010.  
Pour avis sincère et conforme  
Pour Aequitas Europe 1 S.à r.l.  
Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2010018232/16.

(100012694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

**Irus Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.437.630,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 121.972.

In the year two thousand and nine, on the twenty-first day of December.

Before Maître Martine Schaeffer, notary public, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There Appeared:

Irus European Retail Property Management Company S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand-duchy of Luxembourg, having its registered office at 69, route d'Esch L-1470 Luxembourg, Grand-duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B.121.941 (the "Management Company"), acting in its own name but for and on behalf of Irus European Retail Property Fund, a mutual investment fund (fonds commun de placement) - specialised investment fund (fonds d'investissement spécialisé) organized under and governed by the provisions of the Luxembourg law dated 13 February 2007 relating to specialised investment funds, as amended from time to time (the "FCP-FIS"), (the "Sole Shareholder").

In its capacity as Sole Shareholder of IRUS HOLDING LUXEMBOURG S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 1, allée Scheffer, L - 2520, Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B.121.972, incorporated under Luxembourg law by deed (the "Articles") drawn up on 12 October 2006 by Maitre Joseph ELVINGER, notary public, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 40 dated 24 January 2007 (page 1895), (the "Company").

The Articles of Incorporation were lastly amended pursuant to a deed of the undersigned notary on the 4<sup>th</sup> of November 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2441 dated 15 December 2009 (page 117 122).

Hereby takes the following resolutions in accordance with the provisions of article 13 of the Articles and of article 200-2 of the Luxembourg consolidated law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law").

The Sole Shareholder is here represented by Mr Raymond THILL, "maître en droit", residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to create a new class of shares, namely, class N shares (the "Class N Shares"), with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each.

In respect of the Class N Shares, there shall be a share premium account relating thereto, namely a share premium account N (the "Share Premium Account N").

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 140,000.- (one hundred and forty thousand Euro) so as to raise it from its present amount of EUR 2,297,630.- (two million two hundred and ninety-seven thousand six hundred and thirty Euro) to EUR 2,437,630.- (two million four hundred and thirty-seven

thousand six hundred and thirty Euro) by the issue of 140,000 (one hundred and forty thousand) new Class N Shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each (the "New Shares") and having the rights and obligations set out in the Articles to be subscribed and fully paid up by contribution in cash.

*Subscription and Payment:*

The Sole Shareholder, represented as stated above, declared to subscribe to the 140,000 (one hundred and forty thousand) New Shares of EUR 1.- (one Euro) each for a total subscription price of EUR 700,000 (seven hundred thousand Euro), which should be allocated as follows:

- EUR 140,000.- (one hundred and forty thousand Euro) as payment of the nominal value of the New Shares;
- EUR 546,000.- (five hundred and forty-six thousand Euro) as payment of the share premium; and
- EUR 14,000 (fourteen thousand Euro) to be allocated to the legal reserve of the Company.

The total subscription price of EUR 700,000 (seven hundred thousand Euro) have been fully paid by a contribution in cash so that the amount is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it.

As a consequence of the above-mentioned resolution, article 5 of the Articles of the Company is amended and now read as follows:

**" Art. 5. Share capital.**

5.1 The corporate capital is fixed at to EUR 2,437,630.- (two million four hundred and thirty-seven thousand six hundred and thirty Euro) represented by:

- (i) 16,100 (sixteen thousand one hundred) Ordinary Shares of EUR 1 (one Euro) each (the "Ordinary Shares");
  - (ii) 13,571 (thirteen thousand five hundred and seventy-one) Class A Shares of EUR 1 (one Euro) each (the "Class A Shares");
  - (iii) 8,694 (eight thousand six hundred and ninety-four) Class B Shares of EUR 1 (one Euro) each (the "Class B Shares");
  - (iv) 10,432 (ten thousand four hundred and thirty-two) Class C Shares of EUR 1 (one Euro) each (the "Class C Shares");
  - (v) 11,768 (eleven thousand seven hundred and sixty-eight) Class D Shares of EUR 1 (one Euro) each (the "Class D Shares");
  - (vi) 11,917 (eleven thousand nine hundred and seventeen) Class E Shares of EUR 1 (one Euro) each (the "Class E Shares");
  - (vii) 274,200 (two hundred and seventy-four thousand two hundred) Class F Shares of EUR 1 (one Euro) each (the "Class F Shares");
  - (viii) 180,000 (one hundred and eighty thousand) Class G Shares of EUR 1 (one Euro) each (the "Class G Shares");
  - (ix) 17,748 (seventeen thousand seven hundred and forty-eight) Class H Shares of EUR 1 (one Euro) each (the "Class H Shares");
  - (x) 835,620 (eight hundred and thirty-five thousand six hundred and twenty) Class I Shares of EUR 1 (one Euro) each (the "Class I Shares");
  - (xi) 69,900 (sixty-nine thousand nine hundred) Class J Shares of EUR 1 (one Euro) each (the "Class J Shares");
  - (xii) 304,380 (three hundred and four thousand three hundred and eighty) Class K Shares of EUR 1 (one Euro) each (the "Class K Shares");
  - (xiii) 273,300 (two hundred and seventy-three thousand three hundred) Class L Shares of EUR 1 (one Euro) each (the "Class L Shares");
  - (xiv) 270,000.- (two hundred and seventy thousand) Class M Shares of EUR 1 (one Euro) each (the "Class M Shares");
- and
- (xv) 140,000.- (one hundred and forty thousand) Class N Shares of EUR 1 (one Euro) each (the "Class N Shares");
- (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

5.2 In respect of each Class of Shares, there shall be share premium accounts relating thereto, namely (i) the Ordinary Share Premium Account, (ii) the Share Premium Account A, (iii) the Share Premium Account B, (iv) the Share Premium Account C, (v) the Share Premium Account D, (vi) the Share Premium Account E, (vii) the Share Premium Account F, the Share Premium Account G, (ix) the Share Premium Account H (x) the Share Premium Account I, (xi) the Share Premium Account J, (xii) the Share Premium Account K, (xiii) the Share Premium Account L, (xiv) the Share Premium Account M and (xv) the Share Premium Account N. Any share premium paid into such share premium account shall not be reimbursed to any shareholder other than the holder of the said share premium account.

5.3 Additional premium accounts may be set up, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law."

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend Article 15 of the Articles of the Company which shall read as follows:

**" Art. 15. Distribution right of shares.**

15.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

15.2 From the annual net profits of the company, five percent (5%) shall be compulsorily allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten percent (10%) of the subscribed capital of the Company.

15.3 The general meeting of shareholders shall allocate the annual profit or loss (i.e. together the Ordinary Profits, Profits A, Profits B, Profits C, Profits D, Profits E, Profits F, Profits G, Profits H Profits I, Profits J, Profits K, Profits L, Profits M and Profits N) as follows:

15.3.1 In addition to the legal reserve required by law, the Company has other reserves, one for each specific class of shares, (namely (i) the Ordinary Profit Reserve, (ii) the Profit Reserve A, (iii) the Profit Reserve B, (iv) the Profit Reserve C, (v) the Profit Reserve D, (vi) the Profit Reserve E, (vii) the Profit Reserve F, (viii) the Profit Reserve G, (ix) the Profit Reserve H, (x) the Profit Reserve I, (xi) the Profit Reserve J, (xii) the Profit Reserve K, (xiii) the Profit Reserve L, (xiv) the Profit Reserve M and (xv) the Profit Reserve N each, a "Reserve"), the balance of which each corresponding class of Shareholders has exclusive entitlement to.

15.3.2 Each year, the Company shall determine the profit and loss attributable to each Class of Shares for accounting and tax purposes as if each specific class of shares of IRUS HOLDING BV, of IRUS VICOLUNGO, of Zweibrücken Factory Outlet NV, of Castel Guelfo II, of Irus Castel Guelfo, of Irus Vicolungo II and of Irus Lubon to which they refer were the sole investment held by the Company (each, a "Profit and Loss Account"). All expenses and incomes connected to a Class of Shares shall be credited to or debited from the corresponding Profit and Loss Account.

15.3.3 The balance of each Profit and Loss Account shall then be allocated to the corresponding Reserve.

15.3.4 If and insofar that legal reserves have to be formed or their balances have to be increased by the Company in any financial year, the positive balances of the Profit and Loss Accounts shall be used for this purpose. If and insofar as is possible, such a reserve shall be formed or increased to the charge of each Profit and Loss Account in proportion to the percentage representing the positive balance of each Profit and Loss Account over the profit shown by the annual accounts.

15.3.5 If and insofar that a legal reserve becomes available for distribution, the amount released shall be added to the Profit and Loss Account(s) against which the legal reserve was formed or increased.

15.3.6 As stipulated in article 5.2 above, there shall be a share premium account for the Ordinary Shares (namely the Ordinary Share Premium Account), and a share premium account for each type of specific Class of Shares (namely the Share Premium Account A, the Share Premium Account B, the Share Premium Account C, the Share Premium Account D, the Share Premium Account E, the Share Premium Account F, Share Premium Account G, the Share Premium Account H, the Share Premium Account I, the Share Premium Account J, the Share Premium Account K, the Share Premium Account L, the Share Premium Account M and the Share Premium Account N (the "Specific Class Share Premium Account")):

a) The share premium account resulting from the contribution in kind or cash by the holders of each Class of Shares at the time of issuance of the shares belonging to each specific Class of Shares and share premium account resulting from further contributions to be made by the holders of such specific Class of Shares is, or shall be, as the case may be, allocated to the corresponding Specific Class Share Premium Account;

b) The share premium account resulting from the contribution in kind or cash by the holders of the Ordinary Shares at the time of issuance of the Ordinary Shares and share premium account resulting from further contributions to be made by the holders of such Ordinary Shares is, or shall, as the case may be, allocated to the corresponding Ordinary Share Premium Account;

15.3.7 Dividends may be paid out of each Specific Profit and Loss Account and out of the corresponding Specific Class Share Premium Account only to the holders of the type of the specific Class of Shares concerned. Dividends may be paid out of the Ordinary Share Profit and Loss Account only to the holders of Ordinary Shares.

15.3.8 Any distribution shall always be done by virtue of a resolution of the general meeting, taken upon the proposal approved by a separate meeting of shareholders of the same type as the particular Profit and Loss Account or share premium account concerned.

15.3.9 In any case, dividends can only be distributed and Shares redeemed to the extent that the Company has distributable sums within the meaning of the Law.

15.4 Notwithstanding the preceding provisions, the sole Manager or in case of plurality of Managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s)."

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend Article 16 of the Articles of the Company which shall read as follows:

**" Art. 16. Dissolution and Liquidation.**

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

16.4 The liquidation proceeds available for distribution shall be distributed in accordance with the following steps:

step a. From the balance remaining after payment of debts shall be distributed, as far as possible, the Ordinary Assets, Assets A, Assets B, Assets C, Assets D, Assets E, Assets F, Assets G, Assets H, Assets I, Assets J, Assets K, Assets L, Assets M and Assets N (including any deriving proceeds), to the holders of Ordinary Shares, Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares, Class J Shares, Class K Shares, Class L Shares, Class M Shares and Class N Shares respectively, in proportion to the aggregate nominal amount of the Ordinary Shares, Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Share, Class I Shares, Class J Shares, Class K Shares, Class L Shares, Class M Shares and Class N Shares respectively.

step b. From the balance remaining after step a shall be transferred, as far as possible an amount equalling and in proportion to, the Ordinary Share Premium Account, the Share Premium Account A, Share Premium Account B, Share Premium Account C, Share Premium Account D, Share Premium Account E, Share Premium Account F, Share Premium Account G, Share Premium Account H, Share Premium Account I, Share Premium Account J, Share Premium Account K, Share Premium Account L, Share Premium Account M and Share Premium Account N to the holders of Ordinary Shares, Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares, Class J Shares, Class K Shares, Class L Shares, Class M Shares and Class N Shares respectively, in proportion to the aggregate nominal amount of the Ordinary Shares, Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares, Class J Shares, Class K Shares, Class L Shares, Class M Shares and Class N Shares respectively.

step c. From the balance remaining after step b shall be transferred, as far as possible an amount equalling and in proportion to, the Ordinary Profit Reserve, the Profit Reserve A, the Profit Reserve B, the Profit Reserve C, the Profit Reserve D, the Profit Reserve E, the Profit Reserve F, the Profit Reserve G, the Profit Reserve H, the Profit Reserve I, the Profit Reserve J, the Profit Reserve K, the Profit Reserve L, the Profit Reserve M and the Profit Reserve N to the holders of Ordinary Shares, Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares, Class J Shares, Class K Shares, Class L Shares, Class M Shares and Class N Shares respectively, in proportion to the aggregate nominal amount of the Ordinary Shares, Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares, Class J Shares, Class K Shares, Class L Shares, Class M Shares and Class N Shares respectively.

step d. The positive balance remaining after step c shall be transferred to the shareholders in proportion to the aggregate amount of their shareholdings."

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend Article 18 of the Articles of the Company which shall read as follows:

**" Art. 18. Definitions.**

18.1 IRUS HOLDING BV: means IRUS HOLDING B.V., a private company with limited liability, incorporated under the laws of The Netherlands, whose corporate seat is in Amsterdam and whose business address is at Locatellikade 1 Parnassustoren, 1076 AZ Amsterdam, The Netherlands, registered with the Commercial Register of Amsterdam under number 34259411;

18.2 IRUS VICOLUNGO: means IRUS VICOLUNGO, S.r.l., a company incorporated under the laws of Italy on 27 December 2006, whose registered office is at Via del Caravaggio 6 CAP 20144, Milan, Italy and registered with the Commercial Registry of Milan under number 05529860966;

18.3 Zweibrücken Factory Outlet NV: means Zweibrücken Factory Outlet NV, a company incorporated under the laws of Belgium, whose registered office is at Nijverheidslaan, 43, 9250 Waasmunster, Belgium and registered with the Enterprise Register under the enterprise number 0876.803.487, RPM Antwerpen;

18.4 Castel Guelfo II: means Castel Guelfo II S.r.l., an Italian law company with its registered address in Milan, Corso Magenta n. 85, with a share capital of Euro 10.000,00, recorded at the "Registro delle Imprese di Milano" under number 04490200963;

18.5 Irus Castel Guelfo: means Irus Castel Guelfo S.r.l., an Italian limited liability company formed by notarial deed dated 19 March 2009 granted by the Notary of Milan Mr. Riccardo Genghini, of merger of the previously existing com-



panies Irus Bologna, SpA and Castel Guelfo Srl., having its registered address at Via del Caravaggio, 6, 20144 Milan, and is registered in the Companies' Register of Milan under number 03317650962;

18.6 Irus Vicolungo II: means Irus Vicolungo II S.r.l., a company to be incorporated under the laws of Italy;

18.7 Irus Lubon: means Irus Lubon, Sp. Z.o.o., a company validly incorporated and existing under and in accordance with the laws of Poland, whose registered office is at 02-495 Warsaw, Poland, Plac Czerwca 1976 roku No. 6, with REGON Statistical No. 141761497, NIP No. 5222915300 and entered into the Register of Entrepreneurs of the National Court Register maintained by the District Court for the Capital City of Warsaw in Warsaw, POLAND, XII Commercial Division of the National Court Register, entry no. KRS 00003241135;

18.8 Class of Shares: means together the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares, the Class J Shares, the Class K Shares, the Class L Shares, the Class M Shares and the Class N Shares;

18.9 Ordinary Assets: means any Company's shareholding other than the Company's shareholding in IRUS HOLDING B.V., in IRUS VICOLUNGO, in Zweibrücken Factory Outlet NV, in Castel Guelfo II, in Irus Castel Guelfo, in Irus Vicolungo II and in Irus Lubon;

18.10 Assets A: the Company's shareholding in class A shares of IRUS HOLDING B.V.;

18.11 Assets B: the Company's shareholding in class B shares of IRUS HOLDING B.V.;

18.12 Assets C: the Company's shareholding in class C shares of IRUS HOLDING B.V.;

18.13 Assets D: the Company's shareholding in class D shares of IRUS HOLDING B.V.;

18.14 Assets E: the Company's shareholding in class E shares of IRUS HOLDING B.V.;

18.15 Assets F: the Company's shareholding in class F shares of IRUS HOLDING B.V.;

18.16 Assets G: the Company's shareholding in class G shares of IRUS HOLDING B.V.;

18.17 Assets H: the Company's shareholding in shares of IRUS VICOLUNGO.;

18.18 Assets I: the Company's shareholding in shares of Zweibrücken Factory Outlet NV.;

18.19 Assets J: the Company's shareholding in shares of IRUS HOLDING B.V.;

18.20 Assets K: the Company's shareholding in shares of Castel Guelfo II;

18.21 Assets L: the Company's shareholding in shares of Irus Castel Guelfo;

18.22 Assets M: the Company's shareholding in shares of Irus Vicolungo II;

18.23 Assets N: the Company's shareholding in shares of Irus Lubon;

18.24 Ordinary Shares: has the meaning ascribed to it under clause 5 of the present articles of associations;

18.25 Class A Shares: has the meaning ascribed to it under clause 5 of the present articles of associations;

18.26 Class B Shares: has the meaning ascribed to it under clause 5 of the present articles of associations;

18.27 Class C Shares: has the meaning ascribed to it under clause 5 of the present articles of associations;

18.28 Class D Shares: has the meaning ascribed to it under clause 5 of the present articles of associations;

18.29 Class E Shares: has the meaning ascribed to it under clause 5 of the present articles of associations;

18.30 Class F Shares: has the meaning ascribed to it under clause 5 of the present articles of associations;

18.31 Class G Shares: has the meaning ascribed to it under clause 5 of the present articles of associations;

18.32 Class H Shares: has the meaning ascribed to it under clause 5 of the present articles of associations;

18.33 Class I Shares: has the meaning ascribed to it under clause 5 of the present articles of associations;

18.34 Class J Shares: has the meaning ascribed to it under clause 5 of the present articles of associations;

18.35 Class K Shares: has the meaning ascribed to it under clause 5 of the present articles of associations;

18.36 Class L Shares: has the meaning ascribed to it under clause 5 of the present articles of associations;

18.37 Class M Shares: has the meaning ascribed to it under clause 5 of the present articles of associations;

18.38 Class N Shares: has the meaning ascribed to it under clause 5 of the present articles of associations;

18.39 Ordinary Shareholder(s): holder(s) of Ordinary Shares in the Company;

18.40 Shareholder(s) A: holder(s) of Class A Shares in the Company;

18.41 Shareholder(s) B: holder(s) of Class B Shares in the Company;

18.42 Shareholder(s) C: holder(s) of Class C Shares in the Company;

18.43 Shareholder(s) D: holder(s) of Class D Shares in the Company;

18.44 Shareholder(s) E: holder(s) of Class E Shares in the Company;

18.45 Shareholder(s) F: holder(s) of Class F Shares in the Company;

18.46 Shareholder(s) G: holder(s) of Class G Shares in the Company;

18.47 Shareholder(s) H: holder(s) of Class H Shares in the Company;

18.48 Shareholder(s) I: holder(s) of Class I Shares in the Company;

18.49 Shareholder(s) J: holder(s) of Class J Shares in the Company;

- 18.50 Shareholder(s) K: holder(s) of Class K Shares in the Company;
- 18.51 Shareholder(s) L: holder(s) of Class L Shares in the Company;
- 18.52 Shareholder(s) M: holder(s) of Class M Shares in the Company;
- 18.53 Shareholder(s) N: holder(s) of Class N Shares in the Company;
- 18.54 Ordinary Share Premium Account: the share premium reserve, maintained by the Company for the benefit of the Ordinary Shareholders;
- 18.55 Share Premium Account A: the share premium reserve, maintained by the Company for the benefit of the Shareholders A;
- 18.56 Share Premium Account B: the share premium reserve, maintained by the Company for the benefit of the Shareholders B;
- 18.57 Share Premium Account C: the share premium reserve, maintained by the Company for the benefit of the Shareholders C;
- 18.58 Share Premium Account D: the share premium reserve, maintained by the Company for the benefit of the Shareholders D;
- 18.59 Share Premium Account E: the share premium reserve, maintained by the Company for the benefit of the Shareholders E;
- 18.60 Share Premium Account F: the share premium reserve, maintained by the Company for the benefit of the Shareholders F;
- 18.61 Share Premium Account G: the share premium reserve, maintained by the Company for the benefit of the Shareholders G;
- 18.62 Share Premium Account H: the share premium reserve, maintained by the Company for the benefit of the Shareholders H;
- 18.63 Share Premium Account I: the share premium reserve, maintained by the Company for the benefit of the Shareholders I;
- 18.64 Share Premium Account J: the share premium reserve, maintained by the Company for the benefit of the Shareholders J;
- 18.65 Share Premium Account K: the share premium reserve, maintained by the Company for the benefit of the Shareholders K;
- 18.66 Share Premium Account L: the share premium reserve, maintained by the Company for the benefit of the Shareholders L;
- 18.67 Share Premium Account M: the share premium reserve, maintained by the Company for the benefit of the Shareholders M;
- 18.68 Share Premium Account N: the share premium reserve, maintained by the Company for the benefit of the Shareholders N;
- 18.69 Ordinary Profits: the profits, as appears from the Annual Accounts, deriving from the Ordinary Shares of the Company;
- 18.70 Profits A: the profits, as appears from the Annual Accounts, deriving from the IRUS HOLDING BV shares class A held by Shareholders A in IRUS HOLDING BV, netted with the taxes due by the Company, with respect to these profits;
- 18.71 Profits B: the profits, as appears from the Annual Accounts, deriving from the IRUS HOLDING BV shares class B held by Shareholders B in IRUS HOLDING BV, netted with the taxes due by the Company, with respect to these profits;
- 18.72 Profits C: the profits, as appears from the Annual Accounts, deriving from the IRUS HOLDING BV shares class C held by Shareholders C in IRUS HOLDING BV, netted with the taxes due by the Company, with respect to these profits;
- 18.73 Profits D: the profits, as appears from the Annual Accounts, deriving from IRUS HOLDING BV shares class D held by Shareholders D in IRUS HOLDING BV, netted with the taxes due by the Company, with respect to these profits;
- 18.74 Profits E: the profits, as appears from the Annual Accounts, deriving from the IRUS HOLDING BV shares class E held by Shareholders E in IRUS HOLDING BV, netted with the taxes due by the Company, with respect to these profits;
- 18.75 Profits F: the profits, as appears from the Annual Accounts, deriving from the IRUS HOLDING BV shares class F held by Shareholders F in IRUS HOLDING BV, netted with the taxes due by the Company, with respect to these profits;
- 18.76 Profits G: the profits, as appears from the Annual Accounts, deriving from the IRUS HOLDING BV shares class G held by Shareholders G in IRUS HOLDING BV, netted with the taxes due by the Company, with respect to these profits;
- 18.77 Profits H: the profits, as appears from the Annual Accounts, deriving from the IRUS VICOLUNGO shares held by Shareholders H in IRUS VICOLUNGO, netted with the taxes due by the Company, with respect to these profits;



18.78 Profits I: the profits, as appears from the Annual Accounts, deriving from the Zweibrücken Factory Outlet NV shares held by Shareholders I in Zweibrücken Factory Outlet NV, netted with the taxes due by the Company, with respect to these profits;

18.79 Profits J: the profits, as appears from the Annual Accounts, deriving from the IRUS HOLDING B.V shares class J held by Shareholders J in IRUS HOLDING B.V., netted with the taxes due by the Company, with respect to these profits;

18.80 Profits K: the profits, as appears from the Annual Accounts, deriving from the Castel Guelfo II shares held by Shareholders K in Castel Guelfo II., netted with the taxes due by the Company, with respect to these profits;

18.81 Profits L: the profits, as appears from the Annual Accounts, deriving from the Irus Castel Guelfo shares held by Shareholders L in Irus Castel Guelfo., netted with the taxes due by the Company, with respect to these profits;

18.82 Profits M: the profits, as appears from the Annual Accounts, deriving from the Irus Vicolungo II shares held by Shareholders M in Irus Vicolungo II, netted with the taxes due by the Company, with respect to these profits;

18.83 Profits N: the profits, as appears from the Annual Accounts, deriving from the Irus Lubon shares held by Shareholders N in Irus Lubon, netted with the taxes due by the Company, with respect to these profits;

18.84 Ordinary Profit Reserve: the profit reserve, maintained by the Company for the benefit of the Ordinary Shareholders;

18.85 Profit Reserve A: the profit reserve, maintained by the Company for the benefit of the Shareholders A;

18.86 Profit Reserve B: the profit reserve, maintained by the Company for the benefit of the Shareholders B;

18.87 Profit Reserve C: the profit reserve, maintained by the Company for the benefit of the Shareholders C;

18.88 Profit Reserve D: the profit reserve, maintained by the Company for the benefit of the Shareholders D;

18.89 Profit Reserve E: the profit reserve, maintained by the Company for the benefit of the Shareholders E;

18.90 Profit Reserve F: the profit reserve, maintained by the Company for the benefit of the Shareholders F;

18.91 Profit Reserve G: the profit reserve, maintained by the Company for the benefit of the Shareholders G;

18.92 Profit Reserve H: the profit reserve, maintained by the Company for the benefit of the Shareholders H;

18.93 Profit Reserve I: the profit reserve, maintained by the Company for the benefit of the Shareholders I;

18.94 Profit Reserve J: the profit reserve, maintained by the Company for the benefit of the Shareholders J;

18.95 Profit Reserve K: the profit reserve, maintained by the Company for the benefit of the Shareholders K;

18.96 Profit Reserve L: the profit reserve, maintained by the Company for the benefit of the Shareholders L;

18.97 Profit Reserve M: the profit reserve, maintained by the Company for the benefit of the Shareholders M; and

18.98 Profit Reserve N: the profit reserve, maintained by the Company for the benefit of the Shareholders N."

#### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand three hundred (2,300.-) euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française**

L'an deux mille neuf, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée.

A comparu:

Irus European Retail Property Management Company S.à r.l., une société, constituée et existant sous les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 69, route d'Esch L-1470 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B.121.941 (la "Société de Gestion"), agissant en son propre nom mais pour le compte de Irus European Retail Property Fund, un fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé organisé et gouverné par les dispositions de la loi luxembourgeoise du 13 février 2007 relatif aux fonds d'investissements spécialisés, telle qu'amendée ou remplacée de temps en temps (le "FCP-FIS"), (l'"Associé Unique");

En qualité d'Associé Unique de IRUS HOLDING LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social se situe au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B. 121.972 et constituée sous les lois du Grand-duché de Luxembourg en vertu d'un acte du notaire Maître Joseph ELVINGER, résidant à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, instrumentant

le 12 octobre 2006 et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 40 daté du 24 janvier 2007 (page 1895), (la "Société");

Les statuts de ladite société ont été modifiés en dernier lieu par un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 4 novembre 2009, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2441 daté du 15 décembre 2009 (page 117 122);

Adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'article 13 des Statuts et à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

L'Associé Unique est représenté par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu de la procuration sous seing privé, laquelle, paraphée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de créer une nouvelle classe de parts sociales, à savoir, des parts sociales de classe N (les "Parts Sociales de Classe N"), avec une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

Concernant les Parts Sociales de Classe N, il y aura un compte de prime d'émission y attachée, à savoir un compte de la prime d'émission N (le "Compte de la Prime d'Emission N").

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 140.000,- (cent quarante mille euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 2.297.630,- (deux millions deux cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent trente euros) à EUR 2.437.630,- (deux millions quatre cent trente sept mille six cent trente euros) par la création et l'émission de 140.000 (cent quarante mille) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales") ayant les mêmes droits et obligations comme prévus par les Statuts, souscrites et libérées entièrement par apport en numéraire.

#### *Souscription et Libération:*

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux 140.000 (cent quarante mille) Nouvelles Parts Sociales d'un Euro (EUR 1,-), chacune, pour un montant global de souscription de EUR 700.000,- (sept cent mille euros) qui sera alloué comme suit:

- EUR 140.000,- (cent quarante mille euros) comme paiement de la valeur nominale des Nouvelles Parts Sociales;
- EUR 546.000,- (cinq cent quarante-six mille euros) comme paiement de la prime d'émission; et
- EUR 14.000 (quatorze mille euros) au compte de prime d'émission de la Société.

Le montant global de souscription de EUR 700.000,- (sept cent mille euros) a été entièrement payé par un apport en numéraire de telle façon que ledit montant est maintenant à la disposition de la Société, dont preuve a été donnée au notaire qui le reconnaît expressément.

En conséquence de ce qui est indiqué ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

#### **" Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social est fixé à deux millions quatre cent trente-sept mille six cent trente euro (EUR 2.437.630,-) représenté par:

- (i) seize mille cent (16.100) Parts Sociales Ordinaires d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales Ordinaires");
- (ii) treize mille cinq cent soixante et onze (13.571) Parts Sociales de Classe A d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales de Classe A");
- (iii) huit mille six cent quatre-vingt quatorze (8.694) Parts Sociales de Classe B d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales de Classe B");
- (iv) dix mille quatre cent trente-deux (10.432) Parts Sociales de Classe C d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales de Classe C");
- (v) onze mille sept cent soixante-huit (11.768) Parts Sociales de Classe D d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales de Classe D");
- (vi) onze mille neuf cent dix-sept (11.917) Parts Sociales de Classe E d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales de Classe E");
- (vii) deux cent soixante-quatorze mille deux cents (274.200) Parts Sociales de Classe F d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales de Classe F");
- (viii) cent quatre-vingt mille (180.000) Parts Sociales de Classe G d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales de Classe G");
- (ix) dix-sept mille sept cent quarante-huit (17.748) Parts Sociales de Classe H d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales de Classe H");

(x) huit cent trente-cinq mille six cent vingt (835.620) Parts Sociales de Classe I d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales de Classe I");

(xi) soixante neuf mille neuf cents (69.900) Parts Sociales de Classe J d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales de Classe J");

(xii) trois cent quatre mille trois cent quatre-vingt (304.380) Parts Sociales de Classe K d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales de Classe K");

(xiii) 273.300 (deux cent soixante-treize mille trois cents) Parts Sociales de Classe L d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales de Classe L");

(xiv) 270.000 (deux cent soixante-dix mille) Parts Sociales de Classe M d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales de Classe M"); et

(xv) 140.000 (cent quarante mille) Parts Sociales de Classe N d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales de Classe N");

(désignées ci-après comme les "Parts Sociales"). Les détenteurs de Parts Sociales forment ensemble ci-après les "Associés".

5.2 Concernant chaque Classe de Parts Sociales, il y a des comptes de prime d'émission y attachés, à savoir (i) le Compte de la Prime d'Emission Ordinaire, (ii) le Compte de la Prime d'Emission A, (iii) le Compte de la Prime d'Emission B, (iv) le Compte de la Prime d'Emission C, (v) le Compte de la Prime d'Emission D, (vi) le Compte de la Prime d'Emission E, (vii) le Compte de la Prime d'Emission F, (viii) le Compte de la Prime d'Emission G, (ix) le Compte de la Prime d'Emission H, (x) le Compte de la Prime d'Emission I, (xi) le Compte de la Prime d'Emission J, (xii) le Compte de la Prime d'Emission K, (xiii) le Compte de la Prime d'Emission L, (xiv) le Compte de la Prime d'Emission M et (xv) le Compte de la Prime d'Emission N. Toute prime d'émission versée dans l'un de ces comptes de prime d'émission ne sera remboursée qu'au détenteur dudit compte de prime d'émission.

5.3 Des comptes de prime d'émission supplémentaires pourront être créés sur lesquels toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associé(s).

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi."

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 15 des Statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

#### **" Art. 15. Droit de distribution des parts.**

15.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

15.2 Du bénéfice net annuel de la Société, cinq pour cent (5%) seront obligatoirement alloués pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.3 La réunion des Associés allouera les bénéfices ou les pertes annuels (i.e. ensemble les Profits Ordinaires, les Profits A, les Profits B, les Profits C, les Profits D, les Profits E, les Profits F, les Profits G, les Profits H, les Profits I, les Profits J, les Profits K, les Profits L, les Profits M et les Profits N) comme suit:

15.3.1 En plus de la réserve légale requise par la Loi, la Société a d'autres réserves, une pour chaque classe de part sociale spécifique, (à savoir (i) la Réserve du Profit Ordinaire, (ii) la Réserve du Profit A, (iii) la Réserve du Profit B, (iv) la Réserve du Profit C, (v) la Réserve du Profit D, (vi) la Réserve du Profit E, (vii) la Réserve du Profit F, (viii) la Réserve du Profit G, (ix) la Réserve du Profit H, (x) la Réserve du Profit I, (xi) la Réserve de Profit J, (xii) la Réserve de Profit K, (xiii) la Réserve de Profit L, (xiv) la Réserve de Profit M et (xv) la Réserve de Profit N, chacune une "Réserve"), pour lesquelles chaque classe d'Associé dispose d'un droit exclusif sur le solde correspondant.

15.3.2 Chaque année, la Société doit déterminer comptablement et fiscalement les profits et pertes attribuables à chaque Classe de Parts Sociales, comme si chaque classe de parts sociales d'IRUS HOLDING BV, d'IRUS VICOLUNGO, de Zweibrücken Factory Outlet NV, de Castel Guelfo II, de Irus Castel Guelfo, de Irus Vicolungo II et de Irus Lubon à laquelle les Classes de Parts Sociales se réfèrent étaient le seul investissement détenu par la Société (chacun un "Compte de Résultats"). Toutes les dépenses et revenus liés à une Classe de Parts Sociales doivent être crédités ou débités du Compte de Résultats correspondant.

15.3.3 Le solde de chaque Compte de Résultats devra ainsi être alloué à la Réserve correspondante.

15.3.4. Si et pour autant que les réserves légales doivent être formées ou que leurs soldes doivent être augmentés par la Société lors d'une année sociale, les soldes positifs des Comptes de Résultats doivent être utilisés pour ce but. Si possible, pour autant que ce le soit, telle réserve doit être créée ou augmentée aux comptes de chaque Compte de Résultats en proportion du pourcentage représentant le solde positif de chaque Compte de Résultats par rapport aux profits montrés par les comptes annuels.

15.3.5. Si et pour autant que la réserve légale devienne disponible pour distribution, le montant libéré devra être ajouté au(x) Compte(s) de Résultats en vertu duquel/desquels la réserve légale a été formée ou augmentée.

15.3.6 Ainsi que stipulé dans l'Article 5.2 ci-dessus, il y aura un compte de prime d'émission pour les Parts Sociales Ordinaires (à savoir le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires), et un compte de prime d'émission pour chaque type de Parts Sociales spécifiques (à savoir le Compte de Prime d'Emission A, le Compte de Prime d'Emission B, le Compte de Prime d'Emission C, le Compte de Prime d'Emission D, le Compte de Prime d'Emission E, le Compte de Prime d'Emission F, le Compte de Prime d'Emission G, le Compte de Prime d'Emission H, le Compte de Prime d'Emission I, le Compte de Prime d'Emission J, le Compte de Prime d'Emission K, le Compte de Prime d'Emission L, le Compte de Prime d'Emission M et le Compte de Prime d'Emission N) (le "Compte de Prime d'Emission de Parts Sociales Spécifiques"):

a) le compte de prime d'émission résultant d'un apport en nature ou en espèce par les détenteurs de chaque Classe de Parts Sociales au moment de l'émission des parts sociales appartenant à chaque Classe de Parts Sociales et le compte de prime d'émission résultant de tout apport ultérieur à être fait par les détenteurs de ces Classes de Parts Sociales est ou doit être, selon le cas, alloué au compte de prime d'émission correspondant à ladite Classe de Parts Sociales;

b) le compte de prime d'émission résultant d'un apport en nature ou en espèce par les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires au moment de l'émission des Parts Sociales Ordinaires et le compte de prime d'émission résultant de tout apport ultérieur à être fait par les détenteurs de ces Parts Sociales Ordinaires est ou doit être, selon le cas, alloué au correspondant compte de prime d'émission de Parts Sociales Ordinaires;

15.3.7. Les dividendes peuvent être payés d'un Compte des Résultats et du Compte de Prime d'Emission relatif à une Classe de Parts Sociales spécifique correspondant, seulement aux détenteurs de Parts Sociales de cette classe spécifique de parts sociales. Des dividendes ne peuvent être payés du Compte de Résultats appartenant aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires qu'aux propriétaires de Parts Sociales Ordinaires.

15.3.8 Les distributions doivent toujours être faites en vertu d'une résolution des Associés, sur proposition approuvée par une réunion séparée des associés détenant le même Compte de Résultats ou le même Compte de Prime d'Emission concerné.

15.3.9. Dans tous les cas, les dividendes ne peuvent être distribués et les parts sociales rachetées que dans la mesure où la Société dispose de sommes distribuables conformément à la Loi.

15.4 Nonobstant les stipulations qui précèdent, le Gérant unique ou en cas de la pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s)."

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 16 des Statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

#### **" Art. 16. Dissolution et Liquidation.**

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

16.4 Le boni de liquidation disponible pour la distribution sera réparti conformément aux étapes suivantes:

étape a. Après le paiement des dettes, à partir du solde restant seront distribués, autant que possible, les Actifs Ordinaires, les Actifs A, Actifs B, Actifs C, Actifs D, Actifs E, Actifs F, Actifs H, Actifs I, Actifs J, Actifs K, Actifs L, Actifs M et Actifs N (y compris tout montant dérivé) aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires, des Parts Sociales de Classe A, des Parts Sociales de Classe B, des Parts Sociales de Classe C, des Parts Sociales de Classe D, des Parts Sociales de Classe E, des Parts Sociales de Classe F, des Parts Sociales de Classe G, des Parts Sociales de Classe H, des Parts Sociales de Classe I, des Parts Sociales de Classe J, des Parts Sociales de Classe K, des Parts Sociales de Classe L, des Parts Sociales de Classe M et des Parts Sociales de Classe N respectivement, proportionnellement au montant nominal total des Parts Sociales Ordinaires, des Parts Sociales de Classe A, des Parts Sociales de Classe B, des Parts Sociales de Classe C, des Parts Sociales de Classe D, des Parts Sociales de Classe E, des Parts Sociales de Classe F, des Parts Sociales de Classe G, des Parts Sociales de Classe H, des Parts Sociales de Classe I, des Parts Sociales de Classe J, des Parts Sociales de Classe K, des Parts Sociales de Classe L, des Parts Sociales de Classe M et des Parts Sociales de Classe N respectivement.

étape b. A partir du solde restant après l'étape a, seront transférés, autant que possible un montant égal et proportionnel au Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires, au Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales A, au Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales B, au Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales C, au Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales D, au Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales E, au Compte de Prime

d'Emission des Parts Sociales F, au Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales G, au Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales H, au Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales I, au Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales J, au Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales K, au Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales L, au Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales M et au Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales N, aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires, des Parts Sociales de Classe A, des Parts Sociales de Classe B, des Parts Sociales de Classe C, des Parts Sociales de Classe D, des Parts Sociales de Classe E, des Parts Sociales de Classe F, des Parts Sociales de Classe G, des Parts Sociales de Classe H, des Parts Sociales de Classe I, des Parts Sociales de Classe J, des Parts Sociales de Classe K, des Parts Sociales de Classe L, des Parts Sociales de Classe M et des Parts Sociales de Classe N respectivement, proportionnellement au montant nominal total des Parts Sociales Ordinaires, des Parts Sociales de Classe A, des Parts Sociales de Classe B, des Parts Sociales de Classe C, des Parts Sociales de Classe D, des Parts Sociales de Classe E, des Parts Sociales de Classe F, des Parts Sociales de Classe G, des Parts Sociales de Classe H, des Parts Sociales de Classe I, des Parts Sociales de Classe J, des Parts Sociales de Classe K, des Parts Sociales de Classe L, des Parts Sociales de Classe M et des Parts Sociales de Classe N respectivement.

étape c. A partir du solde restant après l'étape b, sera transféré, autant que possible un montant égal et proportionnel à, la Réserve de Profit Ordinaire, la Réserve de Profit A, la Réserve de Profit B, la Réserve de Profit C, la Réserve de Profit D, la Réserve de Profit E, la Réserve de Profit F, la Réserve de Profit G, la Réserve de Profit H, la Réserve de Profit I, la Réserve de Profit J, la Réserve de Profit K, la Réserve de Profit L, la Réserve de Profit M et la Réserve de Profit N, aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires, des Parts Sociales de Classe A, des Parts Sociales de Classe B, des Parts Sociales de Classe C, des Parts Sociales de Classe D, des Parts Sociales de Classe E, des Parts Sociales de Classe F, des Parts Sociales de Classe G, des Parts Sociales de Classe H, des Parts Sociales de Classe I, des Parts Sociales de Classe J, des Parts Sociales de Classe K, des Parts Sociales de Classe L, des Parts Sociales de Classe M et des Parts Sociales de Classe N respectivement, proportionnellement au montant nominal total des Parts Sociales Ordinaires, des Parts Sociales de Classe A, des Parts Sociales de Classe B, des Parts Sociales de Classe C, des Parts Sociales de Classe D, des Parts Sociales de Classe E, des Parts Sociales de Classe F, des Parts Sociales de Classe G, des Parts Sociales de Classe H, des Parts Sociales de Classe I, des Parts Sociales de Classe J, des Parts Sociales de Classe K, des Parts Sociales de Classe L, des Parts Sociales de Classe M et des Parts Sociales de Classe N respectivement.

étape d. Le solde positif restant après l'étape c sera transféré aux associés proportionnellement au montant total de leurs participations."

#### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 18 des Statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

#### **" Art. 18. Définitions.**

18.1 IRUS HOLDING BV: signifie IRUS HOLDING B.V., une société à responsabilité limitée, constituée en vertu de la loi des Pays-Bas, ayant son siège social à Amsterdam et dont l'adresse commerciale est à Locatellikade 1 Parnassustoren, 1076 AZ Amsterdam, Pays-Bas, immatriculée au Registre Commercial d'Amsterdam sous le numéro 34259411;

18.2 IRUS VICOLUNGO: signifie IRUS VICOLUNGO, S.r.l., une société constituée en vertu de la loi d'Italie le 27 décembre 2006, ayant son siège social à Via del Caravaggio 6 CAP 20144, Milan, Italie et immatriculée au Registre Commercial de Milan sous le numéro 05529860966;

18.3 Zweibrücken Factory Outlet NV: signifie Zweibrücken Factory Outlet NV, une société constituée en vertu de la loi de Belgique, ayant son siège social à Nijverheidslaan, 43, 9250 Waasmunster, Belgique et immatriculée au Registre de Commerce d'Antwerpen sous le numéro 0876.803.487, RPM Antwerpen;

18.4 Castel Guelfo II: signifie Castel Guelfo II S.r.l., une société constituée en vertu de la loi italienne, ayant son siège social à Milan, Corso Magenta n. 85, capital social de EUR 10.000,00, immatriculée au "Registro delle Imprese di Milano" sous le numéro 04490200963;

18.5 Irus Castel Guelfo: signifie Irus Castel Guelfo, Srl, une société à responsabilité limitée de droit Italien, constituée par l'acte du notaire Mr. Riccardo Genghini, résidant à Milan (Italie) le 19 mars 2009 par fusion des sociétés existantes Irus Bologna, SpA et Castel Guelfo Srl, ayant son siège social à Via del Caravaggio, 6, 20144 Milan, immatriculée au Registre de Commerce de Milan sous le numéro 03317650962;

18.6 Irus Vicolungo II signifie: signifie irus Vicolungo II S.r.l., une société à constituer en vertu de la loi italienne;

18.7 Irus Lubon: signifie Irus Lubon, Sp. Z.o.o., une société valablement constituée et existante en vertu de la loi polonaise, ayant son siège social à 02-495 Varsovie, Pologne, Plac Czerwca 1976 roku No. 6, avec REGON Statistical No. 141761497, NIP No. 5222915300 et immatriculée au Register of Entrepreneurs of the National Court Register tenu par District Court for the Capital City of Warsaw à Varsovie, Pologne, XII Commercial Division of the National Court Register, no. KRS 00003241135

18.8 Classe de Parts Sociales: signifie les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales de Classe I, les Parts Sociales de Classe J, les Parts Sociales de Classe K, les Parts Sociales de Classe L, les Parts Sociales de Classe M et les Parts Sociales de Classe N;



18.9 Actifs Ordinaires: signifie toute participation de la Société autre que la participation de la Société dans IRUS HOLDING B.V., dans IRUS VICOLUNGO, dans Zweibrücken Factory Outlet NV, dans Castel Guelfo II, dans Irus Castel Guelfo, dans Irus Vicolungo II et dans Irus Lubon;;

18.10 Actifs A: signifie la participation de la Société dans les Parts Sociales de Classe A d'IRUS HOLDING B.V;

18.11 Actifs B: signifie la participation de la Société dans les Parts Sociales de Classe B d'IRUS HOLDING B.V;

18.12 Actifs C: signifie la participation de la Société dans les Parts Sociales de Classe C d'IRUS HOLDING B.V;

18.13 Actifs D: signifie la participation de la Société dans les Parts Sociales de Classe D d'IRUS HOLDING B.V;

18.14 Actifs E: signifie la participation de la Société dans les Parts Sociales de Classe E d'IRUS HOLDING B.V;

18.15 Actifs F: signifie la participation de la Société dans les Parts Sociales de Classe F d'IRUS HOLDING B.V.;

18.16 Actifs G: signifie la participation de la Société dans les Parts Sociales de Classe G d'IRUS HOLDING B.V.;

18.17 Actifs H: signifie la participation de la Société dans les Parts Sociales d'IRUS VICOLUNGO;

18.18 Actifs I: signifie la participation de la Société dans les Parts Sociales de Zweibrücken Factory Outlet NV;

18.19 Actifs J: signifie la participation de la Société dans les Parts Sociales d'IRUS HOLDING B.V;

18.20 Actifs K: signifie la participation de la Société dans les Parts Sociales de Castel Guelfo II;

18.21 Actifs L: signifie la participation de la Société dans les Parts Sociales de Irus Castel Guelfo;

18.22 Actifs M: signifie la participation de la Société dans les Parts Sociales de Irus Vicolungo II;

18.23 Actifs N: signifie la participation de la Société dans les Parts Sociales de Irus Lubon;

18.24 Parts Sociales Ordinaires: a le sens énoncé sous la clause 5 des présents statuts;

18.25 Parts Sociales de Classe A: a le sens énoncé sous la clause 5 des présents statuts;

18.26 Parts Sociales de Classe B: a le sens énoncé sous la clause 5 des présents statuts;

18.27 Parts Sociales de Classe C: a le sens énoncé sous la clause 5 des présents statuts;

18.28 Parts Sociales de Classe D: a le sens énoncé sous la clause 5 des présents statuts;

18.29 Parts Sociales de Classe E: a le sens énoncé sous la clause 5 des présents statuts;

18.30 Parts Sociales de Classe F: a le sens énoncé sous la clause 5 des présents statuts;

18.31 Parts Sociales de Classe G: a le sens énoncé sous la clause 5 des présents statuts;

18.32 Parts Sociales de Classe H: a le sens énoncé sous la clause 5 des présents statuts;

18.33 Parts Sociales de Classe I: a le sens énoncé sous la clause 5 des présents statuts;

18.34 Parts Sociales de Classe J: a le sens énoncé sous la clause 5 des présents statuts;

18.35 Parts Sociales de Classe K: a le sens énoncé sous la clause 5 des présents statuts;

18.36 Parts Sociales de Classe L: a le sens énoncé sous la clause 5 des présents statuts;

18.37 Parts Sociales de Classe M: a le sens énoncé sous la clause 5 des présents statuts;

18.38 Parts Sociales de Classe N: a le sens énoncé sous la clause 5 des présents statuts;

18.39 Associé(s) Ordinaire(s): signifie le(s) détenteur(s) de Parts Sociales Ordinaires dans la Société;

18.40 Associé(s) A: signifie le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de Classe A dans la Société;

18.41 Associé(s) B: signifie le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de Classe B dans la Société;

18.42 Associé(s) C: signifie le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de Classe C dans la Société;

18.43 Associé(s) D: signifie le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de Classe D dans la Société;

18.44 Associé(s) E: signifie le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de Classe E dans la Société;

18.45 Associé(s) F: signifie le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de Classe F dans la Société;

18.46 Associé(s) G: signifie le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de Classe G dans la Société;

18.47 Associé(s) H: signifie le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de Classe H dans la Société;

18.48 Associé(s) I: signifie le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de Classe I dans la Société;

18.49 Associé(s) J: signifie le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de Classe J dans la Société;

18.50 Associé(s) K: signifie le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de Classe K dans la Société;

18.51 Associé(s) L: signifie le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de Classe L dans la Société;

18.52 Associé(s) M: signifie le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de Classe M dans la Société;

18.53 Associé(s) N: signifie le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de Classe N dans la Société;

18.54 Compte de Prime d'Emission Ordinaire: signifie la réserve de prime d'émission, maintenue par la Société au profit des Associés Ordinaires;

18.55 Compte de Prime d'Emission A: signifie la réserve de prime d'émission, maintenue par la Société au profit des Associés A;

18.56 Compte de Prime d'Emission B: signifie la réserve de prime d'émission, maintenue par la Société au profit des Associés B;



18.57 Compte de Prime d'Emission C: signifie la réserve de prime d'émission, maintenue par la Société au profit des Associés C;

18.58 Compte de Prime d'Emission D: signifie la réserve de prime d'émission, maintenue par la Société au profit des Associés D;

18.59 Compte de Prime d'Emission E: signifie la réserve de prime d'émission, maintenue par la Société au profit des Associés E;

18.60 Compte de Prime d'Emission F: signifie la réserve de prime d'émission, maintenue par la Société au profit des Associés F;

18.61 Compte de Prime d'Emission G: signifie la réserve de prime d'émission, maintenue par la Société au profit des Associés G;

18.62 Compte de Prime d'Emission H: signifie la réserve de prime d'émission, maintenue par la Société au profit des Associés H;

18.63 Compte de Prime d'Emission I: signifie la réserve de prime d'émission, maintenue par la Société au profit des Associés I;

18.64 Compte de Prime d'Emission J: signifie la réserve de prime d'émission, maintenue par la Société au profit des Associés J;

18.65 Compte de Prime d'Emission K: signifie la réserve de prime d'émission, maintenue par la Société au profit des Associés K;

18.66 Compte de Prime d'Emission L: signifie la réserve de prime d'émission, maintenue par la Société au profit des Associés L;

18.67 Compte de Prime d'Emission M: signifie la réserve de prime d'émission, maintenue par la Société au profit des Associés M;

18.68 Compte de Prime d'Emission N: signifie la réserve de prime d'émission, maintenue par la Société au profit des Associés N;

18.69 Profits Ordinaires: signifie les profits, tels qu'ils apparaissent sur les Comptes Annuels, dérivant des Parts Sociales Ordinaires de la Société;

18.70 Profits A: signifie les profits, tels qu'ils apparaissent sur les Comptes Annuels, dérivant des Parts Sociales de Classe A d'IRUS HOLDING BV détenues par les Associés A dans IRUS HOLDING BV, libres des impôts dus par la Société, en rapport avec ses profits;

18.71 Profits B: signifie les profits, tels qu'ils apparaissent sur les Comptes Annuels, dérivant des Parts Sociales de Classe B d'IRUS HOLDING BV détenues par les Associés B dans IRUS HOLDING BV, libres des impôts dus par la Société, en rapport avec ses profits;

18.72 Profits C: signifie les profits, tels qu'ils apparaissent sur les Comptes Annuels, dérivant des Parts Sociales de Classe C d'IRUS HOLDING BV détenues par les Associés C dans IRUS HOLDING BV, libres des impôts dus par la Société, en rapport avec ses profits;

18.73 Profits D: signifie les profits, tels qu'ils apparaissent sur les Comptes Annuels, dérivant des Parts Sociales de Classe D d'IRUS HOLDING BV détenues par les Associés D dans IRUS HOLDING BV, libres des impôts dus par la Société, en rapport avec ses profits;

18.74 Profits E: signifie les profits, tels qu'ils apparaissent sur les Comptes Annuels, dérivant des Parts Sociales de Classe E d'IRUS HOLDING BV détenues par les Associés E dans IRUS HOLDING BV, libres des impôts dus par la Société, en rapport avec ses profits;

18.75 Profits F: signifie les profits, tels qu'ils apparaissent sur les Comptes Annuels, dérivant des Parts Sociales de Classe F d'IRUS HOLDING BV détenues par les Associés F dans IRUS HOLDING BV, libres des impôts dus par la Société, en rapport avec ses profits;

18.76 Profits G: signifie les profits, tels qu'ils apparaissent sur les Comptes Annuels, dérivant des Parts Sociales de Classe G d'IRUS HOLDING BV détenues par les Associés G dans IRUS HOLDING BV, libres des impôts dus par la Société, en rapport avec ses profits;

18.77 Profits H: signifie les profits, tels qu'ils apparaissent sur les Comptes Annuels, dérivant des parts sociales détenues par les Associés H dans IRUS VICOLUNGO, libres des impôts dus par la Société;

18.78 Profits I: signifie les profits, tels qu'ils apparaissent sur les Comptes Annuels, dérivant des parts sociales détenues par les Associés I dans Zweibrücken Factory Outlet NV, libres des impôts dus par la Société;

18.79 Profits J: signifie les profits, tels qu'ils apparaissent sur les Comptes Annuels, dérivant des Parts Sociales de Classe J détenues par les Associés J dans IRUS HOLDING BV, libres des impôts dus par la Société;

18.80 Profits K: signifie les profits, tels qu'ils apparaissent sur les Comptes Annuels, dérivant des parts sociales détenues par les Associés K dans Castel Guelfo II, libres des impôts dus par la Société;

18.81 Profits L: signifie les profits, tels qu'ils apparaissent sur les Comptes Annuels, dérivant des parts sociales détenues par les Associés L dans Irus Castel Guelfo, libres des impôts dus par la Société;

18.82 Profits M: signifie les profits, tels qu'ils apparaissent sur les Comptes Annuels, dérivant des Parts Sociales détenues par les Associés M dans Irus Vicolungo II, livres des impôts dus par la Société;

18.83 Profits N: signifie les profits, tels qu'ils apparaissent sur les Comptes Annuels, dérivant des parts sociales détenues par les Associés N dans Irus Lubon, livres des impôts dus par la Société;

18.84 Réserve du Profit Ordinaire: signifie la réserve du profit, maintenue par la Société au profit des Associés Ordinaires;

18.85 Réserve du Profit A: signifie la réserve du profit, maintenue par la Société au profit des Associés A;

18.86 Réserve du Profit B: signifie la réserve du profit, maintenue par la Société au profit des Associés B;

18.87 Réserve du Profit C: signifie la réserve du profit, maintenue par la Société au profit des Associés C;

18.88 Réserve du Profit D: signifie la réserve du profit, maintenue par la Société au profit des Associés D;

18.89 Réserve du Profit E: signifie la réserve du profit, maintenue par la Société au profit des Associés E;

18.90 Réserve du Profit F: signifie la réserve du profit, maintenue par la Société au profit des Associés F;

18.91 Réserve du Profit G: signifie la réserve du profit, maintenue par la Société au profit des Associés G;

18.92 Réserve du Profit H: signifie la réserve du profit, maintenue par la Société au profit des Associés H;

18.93 Réserve du Profit I: signifie la réserve du profit, maintenue par la Société au profit des Associés I;

18.94 Réserve du Profit J: signifie la réserve du profit, maintenue par la Société au profit des Associés J;

18.95 Réserve du Profit K: signifie la réserve du profit, maintenue par la Société au profit des Associés K;

18.96 Réserve du Profit L: signifie la réserve du profit, maintenue par la Société au profit des Associés L;

18.97 Réserve du Profit M: signifie la réserve du profit, maintenue par la Société au profit des Associés M; et

18.98 Réserve du Profit N: signifie la réserve du profit, maintenue par la Société au profit des Associés N."

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ deux mille trois cents (2.300,-) euros.

Dont acte, fait et passé, à la date mentionnée en tête des présentes à Luxembourg.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française, à la requête de la même comparante, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Le document a été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, lequel comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 décembre 2009. Relation: LAC/2009/57354. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Référence de publication: 2010017123/746.

(100011159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

#### **Mokwalo SPF S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial - Société Anonyme.**

Siège social: L-1341 Luxembourg, 9, place Clairefontaine.

R.C.S. Luxembourg B 135.684.

Gemäß Kündigung vom 20 Januar 2010 ist:

1. das Verwaltungsratsmitglied Helene Müller Schwiering, früher ernannt unter Mädchennamen Helene Boriths Müller aus dem Verwaltungsrat ausgetreten.

2. der Sitz der Gesellschaft zum 30. Januar 2010 gekündigt worden.

Für die Gesellschaft

Gabriela Zaleski

Référence de publication: 2010018234/13.

(100012765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

**DSG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 114.708.

—  
*Extrait des résolutions de l'associée unique prises en date du 4 novembre 2009*

1. M me Katherine Anne LEHMAN a démissionné de son mandat de gérante de catégorie A.
2. M. Pieter KODDE, né le 13 mars 1961 à Rotterdam (Pays-Bas), demeurant à 7 Tyler Lane, Riverside, CT 06878, Etats-Unis d'Amérique, a été nommé comme gérant de catégorie A, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 22 JAN. 2010.  
Pour extrait sincère et conforme  
*Pour DSG S.à r.l.*  
Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2010018235/16.

(100012821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

---

**Pegas Nonwovens SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 112.044.

—  
EXTRAIT

Le conseil d'administration de Pegas Nonwovens S.A. (la "Société"), par résolutions circulaires datées du 1<sup>er</sup> décembre 2009, prend acte que le mandat d'administrateur de Monsieur Frantisek REZAC, de Monsieur Ales GERZA et de Monsieur Frantisek KLASKA a expiré le 30 novembre 2009. Le conseil d'administration a décidé conformément à l'article 8.4 des statuts de la société de coopter les personnes suivantes Monsieur Frantisek REZAC, administrateur, né le 19 avril 1974, demeurant à Novy Saldorf 243, Novy Saldorf-Sedlesovice, 671 81 République Tchèque et Monsieur Frantisek KLASKA, administrateur, né le 3 avril 1957, demeurant à Zamecka 1045, Slavkov u Brna, 684 01 République Tchèque, comme administrateurs de la Société.

Ces mandats sont valables avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2009 pour une période de trois ans se terminant le 30 novembre 2012 et feront l'objet d'une confirmation lors de la prochaine assemblée générale de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 21 janvier 2010.  
Pour extrait conforme  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2010018236/22.

(100012911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

---

**D.V. Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 88.884.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 janvier 2010*

L'assemblée générale décide de reconduire les mandats d'administrateurs de Catherine Peuteman, Ivo Kustura, Jean Lambert, Patrice Yande, et Domenico Piovesana, venant à échéance lors de cette assemblée générale jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en l'année 2015.

L'assemblée générale décide de reconduire le mandat du commissaire aux comptes EXAUDIT SA venant à échéance lors de cette assemblée générale jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en l'année 2015.

L'assemblée accepte la démission de EDIFAC S.A. de son mandat d'administrateur avec effet au 15 décembre 2008, date et prise d'effet de sa démission.

L'assemblée prend acte que Monsieur Domenico Piovesana, Administrateur et Administrateur-délégué est actuellement domicilié professionnellement Via A. Fogazzaro, 3 - CH-6901 Lugano (Suisse) au lieu et place de Corso Elvezia, 14 - CH-6900 Lugano (Suisse).

Extrait sincère et conforme  
D.V. Invest S.A.  
Un mandataire  
Signature

Référence de publication: 2010018238/22.

(100012935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

---

**Hutchison Europe Telecommunications S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 74.649.

Il résulte de la décision de l'Associé Unique de la Société prise en date du 11 janvier 2010 que:

1) La démission de Monsieur Endo Shigeru de son mandat de gérant de la société a été actée avec effet au 11 janvier 2010;

2) Monsieur Thomas Geiger, avec adresse professionnelle: 7, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, a été nommé gérant pour une durée indéterminée avec effet au 11 janvier 2010.

Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010018246/13.

(100012976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

---

**Auditorium Investments 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 74.646.

Il résulte de la décision de l'Associé Unique de la Société prise en date du 11 janvier 2010 que:

1) La démission de Monsieur Edmond Ho de son mandat de gérant de la société a été actée avec effet au 11 janvier 2010;

2) Monsieur Thomas Geiger, avec adresse professionnelle: 7, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, a été nommé gérant pour une durée indéterminée avec effet au 11 janvier 2010.

Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010018251/13.

(100012997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

---

**Auditorium Investments 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 74.647.

Il résulte de la décision de l'Associé Unique de la Société prise en date du 11 janvier 2010 que:

1) La démission de Monsieur Edmond Ho de son mandat de gérant de la société a été actée avec effet au 11 janvier 2010;

2) Monsieur Thomas Geiger, avec adresse professionnelle: 7, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, a été nommé gérant pour une durée indéterminée avec effet au 11 janvier 2010.

Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010018252/13.

(100012998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

---

**Hutchison Whampoa 3G Content S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 78.207.

Il résulte de la décision de l'Associé Unique de la Société prise en date du 11 janvier 2010 que:

1) La démission de Monsieur Edmond Ho de son mandat de gérant de la société a été actée avec effet au 11 janvier 2010;

2) Monsieur Thomas Geiger, avec adresse professionnelle: 7, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, a été nommé gérant pour une durée indéterminée avec effet au 11 janvier 2010.

Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010018256/13.

(100013003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

---

**Hutchison Whampoa 3G Procurement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 82.518.

Il résulte de la décision de l'Associé Unique de la Société prise en date du 11 janvier 2010 que:

1) La démission de Monsieur Edmond Ho de son mandat de gérant de la société a été actée avec effet au 11 janvier 2010;

2) Monsieur Thomas Geiger, avec adresse professionnelle: 7, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, a été nommé gérant pour une durée indéterminée avec effet au 11 janvier 2010.

Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010018258/13.

(100013008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

---

**CS Energies SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-3480 Dudelange, 24, rue Gaffelt.

R.C.S. Luxembourg B 143.228.

Par la présente, BLUE INVESTMENTS Ltd, 1 St Peter Street. Tiverton, EX16 6NY (U.K.), fait part de sa démission de son poste d'administrateur de la société CS Energies SA N° R.C.S. Luxembourg B 143.228 avec effet immédiat.

Tiverton, le 01/10/09.

Francis Mondon

*Director*

Référence de publication: 2010018267/12.

(100013051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

---

**Groupe Maxtrade SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-3480 Dudelange, 24, rue Gaffelt.

R.C.S. Luxembourg B 144.158.

Par la présente, BLUE INVESTMENTS Ltd, 1 St Peter Street, Tiverton EX16 6NY (U.K.), fait part de sa démission de son poste d'administrateur de la société Groupe Maxtrade SA N° R.C.S. Luxembourg B 144.158 avec effet immédiat.

Tiverton, le 01/10/09.

Francis Mondon

*Director*

Référence de publication: 2010018270/12.

(100013052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

---

**CS Energies SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-3480 Dudelange, 24, rue Gaffelt.

R.C.S. Luxembourg B 143.228.

Par la présente, PEARL PROMOTIONS Ltd, 1 St Peter Street, Tiverton. EX 16 6NY (U.K.), fait part de sa démission de son poste d'administrateur de la société CS Energies SA N° R.C.S. Luxembourg B 143.228 avec effet immédiat.

Tiverton, le 01/10/09.

Francis Mondon

*Director*

Référence de publication: 2010018271/12.

(100013053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

---

**Ad'Hoc Productions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3480 Dudelange, 24, rue Gaffelt.

R.C.S. Luxembourg B 105.560.

Par la présente, PEARL PROMOTIONS Ltd, 1 St Peter Street. Tiverton. EX 16 6NY (U.K.), fait part de sa démission de son poste d'administrateur de la société AD'HOC PRODUCTIONS SA N° R.C.S. Luxembourg B 105.560 avec effet immédiat.

Tiverton, le 01/10/09.  
Francis Mondon  
Director

Référence de publication: 2010018272/13.

(100013054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

---

**MW Unitexx S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 138.178.

—  
RECTIFICATIF

Cet extrait annule et remplace l'extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 27 novembre 2009, enregistré et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés en date du 4 décembre 2009 sous la référence L090186360.05.

Il y a lieu de lire:

L'Assemblée Générale a décidé d'augmenter le nombre d'Administrateurs de 1 [un] à 3 [trois] de nommer aux fonctions d'Administrateurs les personnes suivantes:

- Mademoiselle Candice De Boni, employée privée, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg;
- Madame Catherine Koch, employée privée, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg;
- Monsieur Jean-Robert Bartolini, employé privé, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg

Jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de la société au 31 décembre 2009.

L'Assemblée Générale a décidé de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes Grant Thornton Tax & Accounting S.A., établie et ayant son siège social au 1, rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 112.359 jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de la société au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Pour MW Unitexx S.A.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Un mandataire

Signatures

Référence de publication: 2010018275/32.

(100012640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

---

**Multi Communication International SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 88.287.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de façon extraordinaire au siège social en date du 12 octobre 2009*

*1<sup>ère</sup> Résolution:*

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de la société Fiduciaire F. Winandy & Associés S.A., avec effet immédiat de sa fonction de Commissaire.

L'Assemblée Générale décide de nommer avec effet immédiat la société LAUREN BUSINESS LTD, ayant son siège social au PO BOX 3161, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, nouveau Commissaire en remplacement du Commissaire démissionnaire.

Le mandat du nouveau Commissaire prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire Annuelle qui se tiendra en 2010.



Pour MULTI COMMUNICATION INTERNATIONAL S.A.  
T. LESCRAUWAET / S.VAN HACHT  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010018276/20.

(100012687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

---

**Centaur Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 130.884.600,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 116.538.

---

Suite à la cession de parts intervenue en date du 22 septembre 2009 entre Monkwood Luxco S.à r.l. et Todd Robin Wulffson les parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- Monkwood Luxco S.à r.l. domicilié à 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 117178 détient 6.109 parts sociales de la catégorie A, 366.608 parts sociales de la catégorie C, 298.934 parts sociales de la catégorie D2, 298.934 parts sociales de la catégorie E2, 298.934 parts sociales de la catégorie F2, 298.934 parts sociales de la catégorie G2, 298.934 parts sociales de la catégorie H2, 298.934 parts sociales de la catégorie I2, 1.393 parts sociales de la catégorie B, 1.120 parts sociales de la catégorie D1, 1.120 parts sociales de la catégorie E1, 1.120 parts sociales de la catégorie F1, 1.120 parts sociales de la catégorie G1, 1.120 parts sociales de la catégorie H1, 1.120 parts sociales de la catégorie I1, 63.416 parts sociales préférentielles de la catégorie K, parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune.

- Todd Robin Wulffson, né le 29 juillet 1966, à Californie, demeurant à 2508 Platt Place, CA92782 Californie, Etats Unis d'Amérique, détient 0 parts sociales de la catégorie A, 0 parts sociales de la catégorie C, 0 parts sociales de la catégorie D2, 0 parts sociales de la catégorie E2, 0 parts sociales de la catégorie F2, 0 parts sociales de la catégorie G2, 0 parts sociales de la catégorie H2, 0 parts sociales de la catégorie I2, 0 parts sociales de la catégorie B, 0 parts sociales de la catégorie D1, 0 parts sociales de la catégorie E1, 0 parts sociales de la catégorie F1, 0 parts sociales de la catégorie G1, 0 parts sociales de la catégorie H1, 0 parts sociales de la catégorie I1, 0 parts sociales préférentielles de la catégorie K.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Centaur Luxco S.à r.l.  
Frank Welman  
Gérant

Référence de publication: 2010018277/29.

(100012720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

---

**Bureau Moderne S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7A, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 11.958.

---

Par décisions du Conseil d'Administration en date du 31.12.2009, la démission de Monsieur Roger Lohbeck en sa qualité d'Administrateur-Délégué est acceptée. Il est nommé Président du Conseil d'Administration en remplacement de Madame Julie Dimmer, dont la démission en sa qualité de Présidente du Conseil d'Administration est acceptée. Leur mandat se termine lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31.12.2011.

Pour extrait conforme  
Signature

Référence de publication: 2010018316/13.

(100012797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

---

**Corsica Gestion, Société Civile.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg E 4.197.

---

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des associés du 6 novembre 2009*

Acceptation de la nomination en qualité de Gérantes, et pour une durée illimitée, de Madame Jacqueline MAGGI-BACOU, demeurant au 5, Chemin de Chamblandes, CH-1009 Pully et de Madame Hélène MAZIERE, demeurant au 14, boulevard de la Plage, F-33970 Lège Cap-Ferret.

Pour la société  
CORSICA GESTION

Référence de publication: 2010018317/13.

(100013079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

---

**Ets Wantz S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8544 Nagem, 4, rue de Redange.

R.C.S. Luxembourg B 103.241.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société anonyme ETS WANTZ S.A. tenue le 22 janvier 2010 à 12.00 heures à Ettelbruck*

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré décide, en se prévalant de l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale Extraordinaire de ce jour et conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 et de l'article 5 des statuts, de déléguer tous ses pouvoirs en ce qui concerne la gestion des affaires ainsi que la représentation de la société à Monsieur Jos JUNGEN, né à Pétange le 07.05.1952, demeurant à L - 4986 Sanem, 27, Rue du Moulin, qui portera le titre d'Administrateur-Délégué et qui par sa seule signature pourra engager valablement la société.

La durée du mandat du nouvel administrateur délégué est fixée pour une durée indéterminée.

Monsieur Henri LOMMEL, né à Luxembourg le 25.01.1970, demeurant à L - 7420 Cruchten, Buurghaff est confirmé comme président du conseil d'administration.

Pour extrait sincère et confirme

Signatures

Un administrateur

Référence de publication: 2010018319/20.

(100012715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

---

**H.I.G. Luxembourg Holdings Six S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.216.

—  
En date du 22 janvier 2010, l'associé H.I.G EUROPE CAPITAL PARTNERS L.P., avec siège social à Ungland House, South Church Street, Grand Cayman, Iles Caïmans a cédé la totalité de ses 500 parts sociales à H.I.G. Europe - Dart II, Ltd avec siège social à Uglan House, KY1-1104 Grand Cayman, Iles Caïmans qui les acquiert

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Référence de publication: 2010018321/13.

(100012541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

---

**Alapis Luxembourg (2) S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 150.820.

—  
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the thirteenth day of the month of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ALAPIS HOLDING, INDUSTRIAL AND COMMERCIAL SOCIETE ANONYME OF PHARMACEUTICAL, CHEMICAL AND ORGANIC PRODUCTS, a public company limited by shares (société anonyme) established under the laws of the Hellenic Republic, registered with Greek companies registry under number 8057/06/B/86/11 and having its statutory office at Aftokratoros Nikolaou, 2, Athina, Greece (the "Sole Shareholder"),

represented by Me Ana Bramao, residing in Luxembourg by virtue of a power of attorney dated 6 November 2009.

The said power of attorney, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed together with the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the incrementing notary to enact the following articles of incorporation (the "Articles") of a public company limited by shares (société anonyme) which it declares to establish as follows:

**Art. 1. Form and Name.** There exists a public company limited by shares (société anonyme) under the name of "Alapis Luxembourg (2) S.A." (the "Company").

The Company may have one shareholder (the "Sole Shareholder") or several shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

**Art. 2. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg ("Luxembourg"). It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the "Board") or, in the case of a sole director (the "Sole Director") by a decision of the Sole Director.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 20 below.

**Art. 4. Corporate objects.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form (including, but not limited to, by way of loan) and may issue notes, bonds (including, but not limited to, Eurobonds) (including exchangeable or convertible securities), debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities, including under one or more issue programmes.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose and may invest directly or indirectly in real estate, in intellectual property rights, or in any other movable or immovable property of any kind.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

**Art. 5. Share capital.** The subscribed share capital is set at thirty one thousand Euros (EUR 31,000) consisting of three hundred and ten (310) ordinary shares in registered form with a par value of one hundred Euros (EUR 100) each.

**Art. 6. Shares.** The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

A register of the shareholder(s) of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholders. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

**Art. 7. Transfer of shares.** The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

**Art. 8. Meetings of the shareholders of the company.** In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the "General Meeting") shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the third Wednesday of June of each year at 10.00 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

**Art. 9. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices.** The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The shareholders may vote in writing (by way of a ballot paper) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (1) the name, first name, address and the signature of the relevant shareholder, (2) the indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (3) the agenda as set forth in the convening notice and (4) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. The original voting bulletins must be received by the Company seventy-two (72) hours before the relevant General Meeting.

**Art. 10. Management.** In these Articles, any reference to the Board shall be a reference to the Sole Director (as defined below) (in the case that the Company has only one director) as long as the Company has only one shareholder.

For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director or by a Board of two (2) directors who do(es) not need to be (a) shareholder(s) of the Company. Where the Company has more than one (1) shareholder or if the Company has a Sole Shareholder but so decides, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. If there is a Sole Director or a Board of two (2) directors at that time, the General Meeting must appoint at least two (2), respectively, one (1) new director(s) in addition to the then existing Sole Director / two (2) directors so that the number of directors is brought to at least three (3). The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a director of the Company (the "Legal Entity"), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies, as amended (the "Companies Act 1915").

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

**Art. 11. Meetings of the board.** The Board shall appoint a chairman (the "Chairman") among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the single shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting

or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or by proxy at such meeting.

The Board shall comprise two classes of directors, namely class A and class B.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, another director as his or her proxy.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every directors. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 11 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

**Art. 12. Minutes of meetings of the board or of resolutions of the sole director.** The resolutions passed by the Sole Director are documented by written minutes held at the company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two members of the Board or the Sole Director (as the case may be).

**Art. 13. Powers of the board.** The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest, including the power to transfer, assign or dispose of the assets of the Company in accordance with the Companies Act 1915. All powers not expressly reserved by the Companies Act 1915 or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

**Art. 14. Delegation of powers.** The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

**Art. 15. Binding signatures.** The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of at least one class A director and at least one class B director or (ii) in the case of a sole director, the sole signature of the Sole Director or (iii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

**Art. 16. Conflict of interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. This paragraph does not apply for so long as the Company has a Sole Shareholder.

For so long as the Company has a Sole Shareholder, the minutes of the General Meeting shall set forth the transactions entered into by the Company and a director and in which such a director has an opposite interest to the interest of the Company.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company or which are entered into on arm's length terms.

**Art. 17. Statutory auditor.** The operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditor(s) who need not be a shareholder. The statutory auditor(s) shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period not exceeding six (6) years.

The general meeting of shareholders shall determine their powers, their remuneration, as well as the term of their mandates.

The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the shareholders with or without cause".

**Art. 18. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the 1 January and shall terminate on the 31 December of each year.

**Art. 19. Allocation of profits.** From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends may be paid in Euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board.

The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

**Art. 20. Dissolution and Liquidation.** The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 21. below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

**Art. 21. Amendments.** These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915.

**Art. 22. Applicable law.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915.

#### *Transitory provisions*

The first business year begins today and ends on 31 December 2010. The first annual General Meeting will be held in 2011.

#### *Subscription*

The Articles of the Company having thus been established, the party appearing hereby declares that it subscribes to three hundred and ten (310) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares have been paid up by the Shareholder to an extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the sum of thirty one thousand Euro (EUR 31,000) paid by the Sole Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the incrementing notary.

#### *Statement*

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.



*Expenses*

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company consequently to its incorporation are estimated at EUR 1,200.-.

*Resolutions of the sole shareholder*

The above named party, representing the whole of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. the number of directors of the Company is set at four(4);
2. the following persons are appointed as members of the Board of Directors:

*Class A Directors*

- Periklis Livas, born on 26 November 1966 in Athens, Greece, with professional address at 2, Aftokratoros Nikolaou Str., GR 176 71, Athens; and

- Maria Birbili, born on 13 May 1974 in Athens, Greece, with professional address at 2, Aftokratoros Nikolaou Str., GR 176 71, Athens;

*Class B Directors*

- Anja Lakoudi, born on 23 December 1977 in Schlema, Germany, with professional address at 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg; and

- Heike Kubica, born on 23 July 1974 in Lutherstadt Eisleben, Germany, with professional address at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;

3. that the terms of office of the directors will expire after the annual General Meeting of the year 2013; and

4. that the address of the registered office of the Company is at 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

5. that Fiduciaire Patrick Sganzerla, a société à responsabilité limitée, incorporated under Luxembourg law, with registered office at 17, rue des jardiniers, L-1835 Luxembourg, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, under number B 96.848 as independent auditor of the Company from this day until the annual General Meeting to be held in 2011.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, which is known to the notary by its surnames, names, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary the present deed.

**Followed by a French translation**

L'an deux-mille neuf, le trezième jour du mois de novembre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg,

A comparu:

ALAPIS HOLDING, INDUSTRIAL AND COMMERCIAL SOCIETE ANONYME OF PHARMACEUTICAL, CHEMICAL AND ORGANIC PRODUCTS, une public company limited by shares (société anonyme) établie sous les lois de la République Hellénique, enregistrée avec le registre des sociétés grec sous le numéro 8057/06/B/86/11 et ayant son siège social à Aftokratoros Nikolaou, 2, Athènes, Grèce (l'"Associé Unique"),

représentée par Me Ana Bramao, résidant à Luxembourg en vertu de la procuration datée du 6 novembre 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur by par la personne comparante et le notaire soussigné, restera annexée à cet acte pour être soumis ensemble auprès des autorités de l'enregistrement.

La party comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter les statuts de constitution suivants (les "Statuts") d'une société anonyme qu'elle déclare établir comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme et Dénomination.** Il est établi une société anonyme sous la dénomination de "Alapis Luxembourg (2) S.A." (la "Société").

La Société peut avoir un actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique") ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

**Art. 2. Siègesocial.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg ("Luxembourg"). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'"Administrateur Unique") par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se

produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera, nonobstant tout transfert temporaire de son siège social, une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée de la société.** La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

**Art. 4. Objet social.** L'objet de la société est la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ou dans d'autres entreprises, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou tout autre moyen ainsi que le transfert par vente, échange ou autrement, d'action, d'obligation, de reconnaissances de dettes (debentures), de bons et d'autres titres de toute nature, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés affiliées et effectuer ses activités à travers des succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toutes formes (incluant, mais sans limitation, par voie de prêt) et peut émettre des bons, des obligations (incluant, mais sans limitation, par voie d'euro-obligations (Eurobonds)) (incluant par voie de titres échangeables ou convertibles), par voie de reconnaissances de dettes (debentures), certificats de dépôt, actions, parts bénéficiaires, bons de souscription et tout type de titres de dette ou de capital de toute autre nature, incluant sous un ou plusieurs programmes d'émission.

De façon générale elle pourra accorder une assistance (par voie de prêts, avances, garantie ou sûretés ou autrement) à des sociétés ou autres entreprises dans laquelle la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient, prendre toute mesure de contrôle et de supervision et effectuer toute opération qu'elle pourrait juger utile dans l'accomplissement de son objet sauf toute activité bancaire et peut investir directement ou indirectement dans l'immobilier, dans les droits de propriété intellectuelle, ou toute autre propriété meuble ou immeuble de toute nature.

La Société peut conclure, exécuter et délivrer et effectuer des échanges financiers (swaps), des opérations à terme (futures), des échanges à terme (forward swaps), des contrats et instruments dérivés (derivatives), des contrats d'option, de rachat, de prêts d'actions et des transactions similaires. La Société pourra généralement employer toute technique et tout instrument relatif aux investissements pour leur gestion efficace, incluant, mais sans limitation, des techniques et instruments destinés à la protéger contre des risques de crédit, des échanges de monnaie, des risques de taux d'intérêt et autres risques.

Les descriptions ci-dessus sont à être comprises dans leur sens le plus large et leur énumération n'est pas limitative. Les objets sociaux devront inclure toute transaction ou contrat qui sont à être conclus par la Société, à la condition qu'ils ne soient pas contradictoires avec les objets énumérés ci-dessus.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000), représenté par trois cent dix (310) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

**Art. 6. Actions.** Les actions sont et resteront nominatives.

Un registre de(s) actionnaire(s) sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par tout actionnaire. Ce registre contiendra le nom de tout actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

**Art. 7. Transfert des actions.** Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

**Art. 8. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la société.** Dans l'hypothèse d'un Actionnaire unique, l'Actionnaire Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un Actionnaire. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société ("Assemblée Générale") régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Sous réserve de l'article 13 ci-dessous elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le troisième mercredi de juin de

chaque année à 10.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct, et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

**Art. 9. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation.** Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux Assemblées Générales en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (1) le nom, prénom, adresse et signature des actionnaires, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (3) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les bulletins de vote originaux devront être envoyés à la Société soixante-douze (72) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

**Art. 10. Administration de la société.** Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un Actionnaire unique.

Tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique ou par un Conseil d'Administration composé de deux (2) administrateurs qui n'ont pas besoin d'être actionnaire de la Société. Si la Société a plus d'un (1) actionnaire ou si la Société a un Actionnaire Unique mais décide ainsi, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois (3) membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Si la Société a un Administrateur Unique ou un Conseil d'Administration composé de deux (2) administrateurs à ce moment, l'Assemblée Générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique/ deux (2) administrateurs en place afin de porter le nombre d'administrateurs à au moins trois (3). Le(s) administrateur(s) seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la "Personne Morale"), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la "Loi sur les Sociétés de 1915").

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

**Art. 11. Réunion du conseil d'administration.** Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le "Président") parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Actionnaire Unique. Le Président présidera toutes les réunions du conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du conseil d'Administration (le cas échéant) nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Le Conseil d'Administration comprend deux classes d'administrateur, à savoir la classe A et la classe B.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation du Conseil d'Administration.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés lors de réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise un autre administrateur comme son mandataire.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion est retransmise en direct, et (iv) les administrateurs peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

L'article 11 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

**Art. 12. Procès-verbal de réunion du conseil d'administration et des résolutions de l'administrateur unique.** Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président qui en aura assumé la présidence. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs devront être signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique (le cas échéant).

**Art. 13. Pouvoirs du conseil d'administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société, et notamment le pouvoir de transférer, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi sur les Sociétés de 1915. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 14. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière de la Société.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration de toute telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

**Art. 15. Signatures autorisées.** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe d'au moins un administrateur de classe A et d'au moins un administrateur de classe B, ou (ii) dans le cas d'un administrateur unique, la signature de l'Administrateur Unique, ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique (y compris dans le cadre de la gestion journalière) et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

**Art. 16. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société

auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, Actionnaire, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société a un Actionnaire Unique.

Tant que la Société a un Actionnaire Unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et un administrateur se sont engagés et dans lesquelles l'administrateur a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

**Art. 17. Commissaire aux comptes.** Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaire (s) aux comptes qui n'ont pas besoin d'être des actionnaires Le(s) commissaire aux comptes devra/devront être élu(s) par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période ne devant pas excéder six (6) ans.

L'assemblée générale des actionnaires devra déterminer ses/leurs pouvoirs, ses/leur rémunération, ainsi que le terme de son/leur mandat.

Le(s) commissaire(s) en fonction pourra/pourront être révoqués à tout moment par les actionnaires avec ou sans cause.

**Art. 18. Exercice social.** L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

**Art. 19. Affectation des bénéfices.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme il estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration de la Société et devront être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration de la Société. Le Conseil d'Administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

**Art. 20. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateur(s).

**Art. 21. Modifications statutaires.** Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

**Art. 22. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2010.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2011.

#### *Souscription*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été établis, la partie comparante aux présents déclare souscrire à trois cent dix (310) actions représentant l'intégralité du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été payées à concurrence de cent pour cent (100%) par paiement en numéraire, de sorte que la somme de trente-et-un mille Euros (31.000 EUR) payée par l'Actionnaire Unique est à partir de maintenant à la libre disposition de la Société, la preuve du paiement ayant été donnée au notaire instrumentant.

19280

*Constat*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

*Dépenses*

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société consécutivement à sa constitution sont estimés à EUR 1.200,-.

*Résolutions de l'actionnaire unique*

La partie susmentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit et en émission a passé les résolutions suivantes:

1. le nombre d'administrateur de la société est fixé à quatre (4);
2. les personnes suivantes sont nommées en tant que membres que Conseil d'Administration:

*Administrateurs de classe A*

- Periklis Livas, né le 26 novembre 1966 à Athènes, Grèce, avec adresse professionnelle au Aftokratoros Nikolaou Str., No. 2, p.c. 176 71, Athènes; et
- Maria Birbili, née le 13 mai 1974 à Athènes, avec adresse professionnelle au Aftokratoros Nikolaou Str., No. 2, p.c. 176 71, Athènes;

*Administrateurs de classe B*

- Anja Lakoudi, née le 23 décembre 1977 à Schlema, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg; et
- Heike Kubica, née le 23 juillet 1974 à Lutherstadt Eisleben, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

3. le mandat des Administrateurs ainsi nommés prendra fin à l'issue de la décision annuelle statutaire de l'Assemblée Générale de l'année 2013; et

4. l'adresse du siège social de la Société est fixé au:2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

5. La Fiduciaire Patrick Sganzerla, une société à responsabilité limitée, constituée sous la loi luxembourgeoise, avec siège social au 17, rue des jardiniers, L-1835 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 96.848 est nommée en tant que réviseur d'entreprises à partir de ce jour et jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2011.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par leurs noms, prénoms usuels, état et demeures, les personnes comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. BRAMAO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 novembre 2009. Relation: LAC/2009/49622. Reçu soixante-quinze euros (75€)

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Référence de publication: 2010017190/563.

(100011465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

**Margaritelli Kälin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 57.892.

—  
EXTRAIT

Il résulte que Monsieur Broggin Gabriel a changé son adresse du: «Via Cantonale 41, 6948 Porza, Suisse» au: «Via ai Ronchi 6, 6948 Porza, Suisse».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Pour extrait conforme  
Signature

Référence de publication: 2010017614/14.

(100011827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

---

**Spimelux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 68, rue Romain Fandel.

R.C.S. Luxembourg B 108.285.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision du Conseil d'Administration de la société en date du 19 Janvier 2010:

- Le Conseil d'Administration accepte de la démission avec effet au 06 octobre 2009 d'un administrateur de la société: Monsieur Giovanni Piuntl, administrateur de société, né à San Benedetto del Tronto, (Italie), le 23 novembre 1960, demeurant à I - 63036 Spinetoli, (AP), 4, Via Verga, (Italie).

- Le Conseil d'Administration coopte en tant que nouvel administrateur avec effet au 06 octobre 2009 en remplacement; Monsieur Michel Pires, ouvrier, né à Thionville, (France), le 05 novembre 1985, demeurant à F - 54350 Mont St Martin, 1, rue de Thionville. (France).

Le Conseil d'Administration constate qu'au jour du 06 octobre 2009, sa composition est la suivante:

- Monsieur Benvindo Mendes,

administrateur et administrateur délégué,  
demeurant à L - 3460 Dudelange, 25, rue de l'Eau;

- Monsieur Vincenzo Fabi Cannella

administrateur et administrateur délégué,  
demeurant à I - 63036 Spinetoli, (AP), 113, Via de Gasperi Alcide, (Italie).

- Monsieur Michel Pires,

Administrateur,  
demeurant à F - 54350 Mont St Martin, 1, rue de Thionville, (France).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Benvindo Mendes  
Administrateur délégué

Référence de publication: 2010018325/28.

(100012948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

---

**Texfina S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 62.803.

—  
*Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenu au siège social le 25 janvier 2010.*

1. Le Conseil d'Administration décide de révoquer le mandat conféré à l'actuel administrateur Mr Giancarlo PAGANI avec effet immédiat.

2. Le Conseil d'Administration décide de nommer Mme Patricia JUPILLE aux fonctions d'administrateur et demeurant professionnellement au 8, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale en 2010.

Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Pour *TEXFINA S.A.*  
Signature

Référence de publication: 2010018327/16.

(100013076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

---

**IRO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 90.561.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société en date du 25 janvier 2010 à 17.00 heures

L'Assemblée renouvelle pour une période de six ans les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes, à savoir:

Monsieur Ronny EICHER, administrateur délégué et administrateur, né à Stavelot (B) le 17.03.1977 et demeurant à B - 4780 St. Vith, 54, Hünningen;

Monsieur Georges EICHER, administrateur, né à Wiltz (L) le 23.04.1949 et demeurant à L -1467 Howald, 7, Rue Jos Feiten;

Madame Carine EICHER, administrateur, née à Luxembourg le 28/04/1977 et demeurant à L - 3327 Crauthem, 31, Rue de Hellange.

Leurs mandats se termineront à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2015.

Le mandat du commissaire aux comptes attribué à la SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH "SRE" S.A., est remplacé par la société "EWA REVISION S.A." avec siège à L-9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 38 937 est également renouvelé jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2015.

Ettelbruck, le 25 janvier 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Un administrateur*

Référence de publication: 2010018330/25.

(100012929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

**Balfour International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2680 Luxembourg, 52, rue de Vianden.  
R.C.S. Luxembourg B 27.319.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010018854/10.

(100013568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

**Cam.Fin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 122.489.

Le bilan au 30.06.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.

Société Anonyme

*Banque domiciliataire*

Signatures

Référence de publication: 2010018851/13.

(100013456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

**Cremt S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1er.  
R.C.S. Luxembourg B 124.661.

Le bilan au 30.06.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-2210 Luxembourg, le 15 décembre 2009.

*Le Conseil d'Administration*

Signature

Référence de publication: 2010018848/12.

(100013499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

---

**FIGEC Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 67.484.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2010018718/11.

(100013370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

---

**Dommel Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 59.926.

---

Le bilan au 31 Décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010018717/12.

(100013504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

---

**Bips DJIA 30, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 141.631.

---

*Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of the 18<sup>th</sup> December 2009*

- The Meeting decides to re-elect the mandate of the Board Members for the ensuing year as follows:

Mr Ian MACLEOD

Mr Justin Berkeley CLARKE

Mr Pierre George JOUBERT

- The Meeting decides to re-elect the mandate of PricewaterhouseCoopers Luxembourg as the Authorised Independent Auditor;

**Suit la traduction française**

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 décembre 2009*

- Il est décidé de reconduire pour un an le mandat des membres du Conseil d'Administration suivants:

M. Ian MACLEOD

M. Justin Berkeley CLARKE

M. Pierre George JOUBERT

- Il est décidé de reconduire le mandat du Réviseur d'Entreprise indépendant PricewaterhouseCoopers Luxembourg.

*POUR BIPS DJIA 30*

Signatures

Référence de publication: 2010018343/23.

(100012944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

---

**Arnold Hoffmann Lux, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Ulflingen, 1, rue de Drinklange.  
R.C.S. Luxembourg B 100.249.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 25 janvier 2010.

*Pour la société*

Anja HOLTZ

*Le notaire*

Référence de publication: 2010018665/13.

(100013107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

---

**Joëlle H Coiffure Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9638 Pommerloch, 19, rue de Bastogne.  
R.C.S. Luxembourg B 95.341.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 22 janvier 2010.

*Pour la société*

Anja HOLTZ

*Le notaire*

Référence de publication: 2010018664/13.

(100013105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

---

**British Vita (Lux III) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.470.568,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 107.582.

In the year two thousand and nine, on the twenty-first day of the month of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

There appeared Vita Cayman II Limited, a company incorporated under the laws of the Cayman Islands and registered with the Assistant Registrar of Companies of the Cayman Islands under number 224079, with registered office at Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, the sole shareholder of "British Vita (Lux III) S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 107.582, incorporated on 18th April 2005 by deed of Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 891 on 14th September 2005, the articles of which have been amended several times and for the last time on 9th December 2009 by deed of the undersigned notary not yet published in the Memorial,

represented by Cintia Martins Costa, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to an undated proxy which initialled by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be registered therewith.

The appearing party declared and requested the notary to record that:

1. The sole shareholder holds all thirty-three thousand four hundred and twenty-one (33,421) shares in issue in the Company and is duly represented, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda without any convening formalities being required.

2. That the items on which resolutions are to be passed are as follows:

A Restructuring of the issued share capital of the Company as follows:

A.1 Increase of the issued share capital by the issue of one (1) share with a nominal value and issue price of forty-four Euro (€44) to the sole shareholder, subscription to such new share and payment of the issue price of forty-four Euro (€44) by the contribution in kind of all seven thousand two hundred and forty-four (7,244) shares in issue in British Vita (Lux IV) S.a r.l. and held by the sole shareholder, with a nominal value of forty-four Euro (€44) each, representing an aggregate nominal value of three hundred eighteen thousand seven hundred and thirty-six Euro (€318,736) (the "Shares");

confirmation of the issue price of forty-four Euro (€44) and valuation of the contribution in kind with respect to the issue price of the new share;

A.2 Allocation of the difference between the issue price of the new share of forty-four Euro (€ 44) and the aggregate nominal value of the Shares in absorption of losses recorded at the date of this meeting, if any, and the balance to reserves of the Company (being an amount of three hundred eighteen thousand six hundred and ninety-two Euro (€ 318,692)).

A.3 Creation of the following classes of shares:

Class A, Class B, Class C, Class D, Class E, Class F, Class G, Class H, Class I, Class J, Class K, Class L, Class M, Class N and Class O and reclassification of the existing shares (after item A.1.) as set forth in the table below, determination of the rights and obligations of such classes as set forth in the articles of association as amended under item (B) below:

Class	Shares
Class A . . . . .	2,228
Class B . . . . .	2,228
Class C . . . . .	2,228
Class D . . . . .	2,228
Class E . . . . .	2,228
Class F . . . . .	2,228
Class G . . . . .	2,228
Class H . . . . .	2,228
Class I . . . . .	2,228
Class J . . . . .	2,228
Class K . . . . .	2,228
Class L . . . . .	2,228
Class M . . . . .	2,228
Class N . . . . .	2,228
Class O . . . . .	2,230
Total . . . . .	33,422

B Amendment and restatement of articles 5, 13 and 14 of the articles of association, insertion of a new article 17 in the articles of association as set forth below in order to take into account the resolutions as per the above items and to determine the rights and obligations of the classes of shares:

**" Art. 5. Share capital**

5.1. The issued share capital of the Company is set at one million four hundred seventy thousand five hundred and sixty-eight Euro (€ 1,470,568) divided into a total of thirty-three thousand four hundred and twenty-two (33,422) shares of different classes being,

- two thousand two hundred and twenty-eight (2,228) Class A shares,
- two thousand two hundred and twenty-eight (2,228) Class B shares,
- two thousand two hundred and twenty-eight (2,228) Class C shares,
- two thousand two hundred and twenty-eight (2,228) Class D shares,
- two thousand two hundred and twenty-eight (2,228) Class E shares,
- two thousand two hundred and twenty-eight (2,228) Class F shares,
- two thousand two hundred and twenty-eight (2,228) Class G shares,
- two thousand two hundred and twenty-eight (2,228) Class H shares,
- two thousand two hundred and twenty-eight (2,228) Class I shares,
- two thousand two hundred and twenty-eight (2,228) Class J shares,
- two thousand two hundred and twenty-eight (2,228) Class K shares,
- two thousand two hundred and twenty-eight (2,228) Class L shares,
- two thousand two hundred and twenty-eight (2,228) Class M shares,
- two thousand two hundred and twenty-eight (2,228) Class N shares,
- two thousand two hundred and thirty (2,230) Class O shares,

each share with a nominal value of forty-four euro (€44) and with such rights and obligations as set out in the present articles of association.

5.2. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

5.3. The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire Classes of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such Class

(es). In the case of repurchases and cancellations of Classes of shares such cancellations and repurchases of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class O).

5.4. In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of shares (in the order provided for in article 5.3), such Class of shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class(es) to the Available Amount (with the limitation however to the total cancellation amount as determined by the general meeting of shareholders (the "Total Cancellation Amount")) and the holders of shares of the repurchased and cancelled Class of shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share (as defined below) of the relevant Class held by them and cancelled.

5.5. The cancellation value per share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the Class of shares to be repurchased and cancelled (the "Cancellation Value Per Share").

5.6. The Total Cancellation Amount for any Class of shares shall be an amount determined by the Board of Managers and approved by the general meeting of the shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes O, N, M, L, K, J, I, H, G, F, E, D, C and B shall be the Available Amount of the relevant Class(es) at the time of the cancellation of the relevant Class(es) unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of the articles of association provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

5.7. Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

5.8. Any available share premium shall be distributable."

#### " Art. 13. Distributions

13.1. Out of the annual net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company. The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The shareholders may further decide to declare and pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed net profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law. Any distributions made pursuant to the above may only be made in accordance with the provisions set forth hereafter.

13.2. The available share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of Shareholders may also decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

13.3. To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these articles of association, the board of managers shall propose that cash available for remittance be distributed. The decision whether to make a distribution (which may in no event be higher than the Available Amount) and the determination of the amount of such a distribution will be taken by a majority vote of the shareholders and in accordance with the following provisions:

(a) An amount equal to 0,25% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all members pro rata to their shares regardless of the class.

(b) After the distribution set out under (a) above, the balance of the amount distributed shall be allocated in its entirety to the holders of the last class in the reverse alphabetical order (i.e. first Class O shares, then if no Class O shares are in existence, Class N shares and in such continuation until only Class A shares are in existence)."

#### " Art. 14. Dissolution

14.1. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations."

14.2. Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, any balance resulting shall be paid to the holders of shares in the Company in accordance with the provisions of articles 5 and 13.

#### " Art. 17. Definitions

Available Amount

Means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class(es) of shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles of association, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$



	Whereby:
	AA= Available Amount
	NP= net profits (including carried forward profits)
	P= any freely distributable share premium and other freely distributable reserves
	CR= the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class(es) of shares to be cancelled
	L= losses (including carried forward losses)
	LR= any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles of association
Class	Means a class of shares of the Company
Interim Account Date	Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class(es) of shares.
Interim Accounts	Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.
Total Cancellation Amount	Shall have the meaning set forth in article 5.4.

After approval of the above, the following decisions were passed.

#### *First resolution*

It is resolved to restructure the issued share capital of the Company as set forth below.

It is resolved to increase the issued share capital by the issue of one (1) share with a nominal value and issue price of forty-four Euro (€44) to the sole shareholder, Vita Cayman II Limited against the contribution in kind, and full payment of the issue price of forty-four Euro (€ 44), of all seven thousand two hundred and forty-four (7,244) shares issued by British Vita (Lux IV) S.à r.l. and held by the sole shareholder, with a nominal value of forty-four Euro (€ 44) each, representing an aggregate nominal value of three hundred eighteen thousand seven hundred and thirty-six Euro (€318,736), (the "Shares").

Thereupon the sole shareholder, Vita Cayman II Limited represented as aforementioned subscribed for one (1) share of a nominal value of forty-four Euro (€ 44) and fully paid the issue price of forty-four Euro (€ 44) by the contribution in kind to the Company of the Shares.

Evidence of the contribution in kind was shown to the notary.

The contribution in kind has been the subject of a valuation report the conclusion of which reads as follows: "In view of the above, the board of managers believes that the value of the Contribution in Kind is at least equal to the total subscription price of the one (1) share to be issued (being forty-four Euro (€44))." A copy of such report shall be registered together with this deed.

It is resolved to confirm the issue price of the new share so issued and the valuation of the contribution in kind with respect to the issue price of the new share.

It is then noted the difference between the aggregate nominal value of the Shares and the issue price of forty-four Euro (€ 44) and resolved to allocate such difference in absorption of losses recorded at the date of this meeting, if any, and the balance (being an amount of three hundred eighteen thousand six hundred and ninety-two Euro (€ 318,692)) to the reserves of the Company.

It is then resolved to create the following classes of shares: Class A, Class B, Class C, Class D, Class E, Class F, Class G, Class H, Class I, Class J, Class K, Class L, Class M, Class N and Class O. It is resolved to reclassify the existing shares (after the capital increase above) as set forth in the table under item A.3 of the agenda and to determine the rights and obligations of such classes as set forth in the articles of association as amended under the second resolution below.

#### *Second resolution*

The sole shareholder resolved to amend and restate articles 5, 13 and 14 of the articles of association of the Company in the manner described in agenda item B above and to insert a new article 17 in the articles of association as set forth in agenda item B above in order to take into account the resolutions above and to determine the rights and obligations of the classes of shares.

There being no further item on the agenda the meeting was closed.

#### *Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,700.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing person and the representatives of the subscribers signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu Vita Cayman II Limited, une société constituée sous les lois des Iles Caïmans et inscrite auprès du Assistant Registrar of Companies of the Cayman Islands sous le numéro 224079, ayant son siège social à Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, l'associé unique de "British Vita (Lux III) S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.582, constituée le 18 avril 2005 par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 891 le 14 septembre 2005. Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 9 septembre 2009 par acte du notaire soussigné non encore publié au Mémorial.

représentée par Cintia Martins Costa, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration non datée qui, paraphée par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient la totalité des trente-trois mille quatre cent vingt et une (33.421) parts sociales émises dans la Société et est dûment représenté de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour sans qu'aucune formalité de convocation ne soit requise.

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

(A) Réorganisation du capital social émis de la Société de la manière suivante:

A.1. Augmentation du capital social émis par l'émission d'une (1) part sociale ayant une valeur nominale et un prix d'émission de quarante-quatre euros (€ 44) à l'associé unique, souscription à cette nouvelle part sociale et paiement du prix d'émission de quarante-quatre euros (€ 44) par apport en nature des sept mille deux cent quarante-quatre (7.244) parts sociales émises dans British Vita (Lux IV) S. à r.l. et détenues par l'associé unique, ayant une valeur nominale de quarante-quatre euros (€44) chacune, représentant une valeur nominale totale de trois cent dix-huit mille sept cent trente-six Euros (€318.736) (les «Parts Sociales»); confirmation du prix d'émission de quarante-quatre euros (€44) et évaluation de l'apport en nature en relation avec le prix d'émission de la nouvelle part sociale;

A.2. Allocation de la différence entre le prix d'émission de la nouvelle part sociale de quarante-quatre euros (€44) et la valeur nominale totale des Parts Sociales en absorption des pertes existant au jour de la présente assemblée, le cas échéant, et du solde aux réserves de la Société (étant un montant de trois cent dix-huit mille six cent quatre-vingt-douze euros (€ 318,692));

A.3. Création des classes de parts sociales suivantes:

Classe A, Classe B, Classe C, Classe D, Classe E, Classe F, Classe G, Classe H, Classe I, Classe J, Classe K, Classe L, Classe M, Classe N et Classe O et reclassification des parts sociales existantes (après le point A.1.) tel que décrit dans le tableau ci-dessous, détermination des droits et obligations de ces classes dans les statuts tels que modifiés sous le point (B) ci-dessous:

Classe	Parts sociales
Classe A . . . . .	2,228
Classe B . . . . .	2,228
Classe C . . . . .	2,228
Classe D . . . . .	2,228
Classe E . . . . .	2,228
Classe F . . . . .	2,228
Classe G . . . . .	2,228
Classe H . . . . .	2,228
Classe I . . . . .	2,228
Classe J . . . . .	2,228
Classe K . . . . .	2,228
Classe L . . . . .	2,228
Classe M . . . . .	2,228
Classe N . . . . .	2,228
Classe O . . . . .	2,230
Total . . . . .	<u>33,422</u>

(B) Modification et refonte des articles 5, 13 et 14 des statuts, insertion d'un nouvel article 17 dans les statuts de la manière décrite ci-dessous afin de prendre en compte les résolutions sur les points ci-dessus et de déterminer les droits et obligations des classes de parts sociales:

## " Art. 5. Capital Social

5.1. Le capital social de la société s'élève à un million quatre cent soixante-dix mille cinq cent soixante-huit euros (1.470.568 EUR), représenté par trente-trois mille quatre cent vingt-deux (33.422) parts sociales de différentes classes étant,

deux mille deux cent vingt-huit (2.228) parts sociales de Classe A,  
deux mille deux cent vingt-huit (2.228) parts sociales de Classe B,  
deux mille deux cent vingt-huit (2.228) parts sociales de Classe C,  
deux mille deux cent vingt-huit (2.228) parts sociales de Classe D,  
deux mille deux cent vingt-huit (2.228) parts sociales de Classe E,  
deux mille deux cent vingt-huit (2.228) parts sociales de Classe F,  
deux mille deux cent vingt-huit (2.228) parts sociales de Classe G,  
deux mille deux cent vingt-huit (2.228) parts sociales de Classe H,  
deux mille deux cent vingt-huit (2.228) parts sociales de Classe I,  
deux mille deux cent vingt-huit (2.228) parts sociales de Classe J,  
deux mille deux cent vingt-huit (2.228) parts sociales de Classe K,  
deux mille deux cent vingt-huit (2.228) parts sociales de Classe L,  
deux mille deux cent vingt-huit (2.228) parts sociales de Classe M,  
deux mille deux cent vingt-huit (2.228) parts sociales de Classe N,  
deux mille deux cent trente (2.230) parts sociales de Classe O,

chacune ayant une valeur nominale de quarante-quatre euros (€44) et avec les droits et obligations tels que décrits dans les présent statuts.

5.2 Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts.

5.3 Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de parts sociales, y compris par l'annulation d'une ou plusieurs Classe entière de parts sociales par le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales en émission dans cette(ces) Classe(s). Dans le cas de rachats et d'annulations de Classes de parts sociales, ces rachats et annulations de parts sociales devront être effectués dans le sens alphabétique inverse (en commençant par la Classe O).

5.4 Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une Classe de parts sociales (dans l'ordre prévu à l'article 5.3), cette Classe de parts sociales donne droit à leurs détenteurs au prorata de leur participation dans cette(ces) classe(s) au Montant Disponible (avec la limitation toutefois au montant d'annulation total tel que déterminé par l'assemblée générale des associés (le «Montant Total d'Annulation»)) et les détenteurs de parts sociales de la Classe de parts sociales annulée et rachetée doivent recevoir de la part de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque part sociale (tel que défini ci-dessous) de la Classe concernée détenue par eux et annulée.

5.5 La valeur d'annulation par part sociale doit être calculée en divisant, le Montant Total d'Annulation par le nombre de parts sociales en émission dans la Classe de parts sociales devant être rachetées et annulées (la "Valeur d'Annulation par Part Sociales").

5.6 Le Montant Total d'Annulation pour chaque Classe de parts sociales doit être un montant déterminé par le Conseil de Gérance et approuvé par l'assemblée générale sur base des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Classes O, N, M, L, K, J, I, H, G, F, E, D, C et B doit être le Montant Disponible de la(des) Classe(s) concernée(s) au moment de l'annulation de la(des) Classe(s) concernée(s) sauf décision contraire de l'assemblée générale des associés de la manière requise pour la modification des statuts étant entendu toutefois que le Montant Total d'Annulation ne doit jamais être supérieur à ce Montant Disponible.

5.7 Au moment du rachat et de l'annulation des parts sociales de la Classe concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale deviendra due et payable par la Société.

5.8 Toute prime d'émission disponible est distribuable.»

## «Art. 13. Distributions

13.1 Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société. Le solde peut être distribué aux associés par décision de l'assemblée générale des associés. Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Conseil de Gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi. Toutes distributions faites conformément à ce qui précède ne peuvent être faites qu'en conformité avec les dispositions ci-dessous.

13.2 Le compte de prime d'émission disponible peut être distribué aux associés par une décision de l'assemblée générale des associés conformément aux dispositions ci-dessous. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission au compte de la réserve légale.

13.3 Dans la mesure où des fonds sont disponibles pour une distribution au niveau de la Société et dans la mesure où la distribution est permise par la loi et les présents statuts, le Conseil de Gérance de la Société doit proposer que les fonds disponibles soient distribués. La décision de distribuer (dont le montant ne peut être supérieur au Montant Disponible) et la fixation du montant d'une telle distribution sera prise par un vote majoritaire des associés conformément avec les dispositions qui suivent:

(a) Un montant égal à 0,25% de la valeur nominale de chaque part sociale sera distribué de façon égalitaire entre tous les associés au prorata de leurs parts sociales sans considération des classes.

(b) Après la distribution décrite sous (a), le résidu de la somme distribuée sera attribué dans son intégralité aux détenteurs de la dernière Classe dans le sens alphabétique inverse (i.e. en premier les parts sociales de Classe O, et s'il n'existe aucune part sociale de Classe O, les parts sociales de Classe N et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'y ait plus que des parts sociales de Classe A en existence).»

#### «Art. 14. Dissolution

14.1. Au cas où la Société est dissoute, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

14.2. Une fois que toutes les dettes, frais et dépenses de la liquidation ont été payés, le solde en résultant sera payé aux détenteurs des parts sociales dans la Société conformément aux dispositions des articles 5 et 13.»

#### «Art. 17. Définitions

##### Montant Disponible

Signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) augmenté de (i) toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables (ii) le cas échéant du montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relative aux Classes de Parts Sociales devant être annulées mais réduit de (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) toutes sommes devant être placées sur une(des) réserve(s) selon les exigences légales ou statutaires, à chaque fois tel que mentionné dans les Comptes Intérimaires concernés (sans, afin d'éviter tout doute, double comptage) de sorte que:

$$MD = (BN + P + RC) - (P + RL)$$

Où:

MD = Montant Disponible

BN = bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés)

P = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables

RC = le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relative aux Classes de Parts Sociales devant être annulées

P = pertes (y compris pertes reportées)

RL = toutes somme devant être placées sur une(des) réserve(s) selon les exigences légales ou statutaires.

##### Classe

Signifie une classe de parts sociales de la Société.

##### Date des Comptes Intérimaires

Signifie la date ne dépassant pas huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la (des) Classe(s) de parts sociales concernées.

##### Comptes Intérimaires

Signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernée.

##### Montant Total d'Annulation

Signifie le montant déterminé selon article 5.4.

Après approbation de ce qui précède, les résolutions suivantes ont été prises:

#### *Première résolution*

Il a été décidé de réorganiser le capital social émis de la Société de la façon établie ci-dessous.

Il a été décidé d'augmenter le capital social émis par l'émission d'une (1) part sociale ayant une valeur nominale et un prix de quarante-quatre euros (€ 44) à l'associé unique, Vita Cayman II Limited, en contrepartie d'un apport en nature des sept mille deux cent quarante-quatre (7.244) parts sociales émises dans British Vita (Lux IV) S. à r.l. et détenues par l'associé unique, ayant une valeur nominale de quarante-quatre euros (€ 44) chacune, représentant une valeur nominale totale de trois cent dix-huit mille sept cent trente-six euros (€318.736) (les «Parts Sociales»).

A la suite de quoi l'associé unique, Vita Cayman II Limited, représenté comme susmentionné, a souscrit à une (1) part sociale ayant une valeur nominale de quarante-quatre euros (€44) et a entièrement libéré le prix d'émission de quarante-quatre euros (€ 44) par l'apport en nature des Parts Sociales à la Société.

Preuve de l'apport en nature a été montrée au notaire soussigné.

L'apport en nature a fait l'objet d'un rapport d'évaluation, dont la conclusion est la suivante: «Au vu de ce qui précède, le conseil de gérance estime que la valeur de l'Apport en Nature est au moins égale au prix de souscription total de la part sociale devant être émise (étant quarante-quatre euros (€ 44)).» Une copie de ce rapport sera enregistrée avec le présent acte.

Il a été décidé de confirmer le prix d'émission de la nouvelle part sociale ainsi émise et l'évaluation de l'apport en nature en relation avec le prix d'émission de la nouvelle part sociale.

La différence entre la valeur nominale totale des Parts Sociales et le prix d'émission de quarante-quatre euros (€44) a alors été notée et il a été décidé d'allouer cette différence en absorption des pertes de la Société à la date de la présente assemblée, le cas échéant, et le solde (étant un montant de trois cent dix-huit mille six cent quatre-vingt-douze euros (€ 318,692)) aux réserves de la Société.

Il a alors été décidé de créer les classes de parts sociales suivantes Classe A, Classe B, Classe C, Classe D, Classe E, Classe F, Classe G, Classe H, Classe I, Classe J, Classe K, Classe L, Classe M, Classe N et Classe O. Il a été décidé de reclassifier les parts sociales existantes (après l'augmentation de capital ci-dessus) tel que décrit dans le tableau sous le point A.3. de l'ordre du jour et de déterminer les droits et obligations de ces classes dans les statuts tels que modifiés sous la seconde résolution ci-dessous.

#### *Deuxième résolution*

L'actionnaire unique a décidé de modifier et de refondre les articles 5, 13 et 14 des statuts de la Société de la façon décrite dans l'ordre du jour au point B ci-dessus et d'insérer un nouvel article 17 dans les statuts de la manière décrite au point B ci-dessous afin de prendre en compte les résolutions sur les points ci-dessus et de déterminer les droits et obligations des classes de parts sociales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

#### *Dépenses*

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à EUR 1.700,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, la comparante et les mandataires des souscripteurs ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: C. MARTINS COSTA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 décembre 2009. Relation: LAC/2009/58070. Reçu soixante-quinze euros (75€).

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Référence de publication: 2010016404/407.

(100010847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

---

#### **Paro S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 45.366.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010018663/10.

(100012874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

---

**World Donaim S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 137.638.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts sociales effectuées en date du 30 décembre 2009 que Monsieur Roger Greden, avec adresse au 4A rue de l'Ouest, L-2273, a cédé:

- 500 (cinq cents) parts sociales qu'il détenait dans la société WORLD DONAIM SARL, régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, établie et ayant son siège social 18-20 rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.638, à Monsieur Markus Schnermann, avec adresse professionnelle au 2, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange.

Suite à ce transfert les parts sociales de World Donaim SARL sont désormais réparties comme suit:

	Parts sociales
Mr. Markus Schnermann: .....	500
Total: .....	500
<i>Pour le compte de la société</i>	
Signature	

Référence de publication: 2010018661/22.

(100013044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

---

**Advanced Printing Solutions and Services, Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 115.250.

Les comptes annuels au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010018863/10.

(100013547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

---

**Sidro Holding S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 47.323.

Le bilan de clôture de la liquidation au 14 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010018862/11.

(100013558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

---

**The Media Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.

R.C.S. Luxembourg B 111.609.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010018860/10.

(100013562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

---



**Liba S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.

R.C.S. Luxembourg B 56.619.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010018859/10.

(100013565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

**GASTRONOMICA LUXEMBOURG, Succursale de GASTRONOMICA LIMITED, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-6997 Oberanven, 6, rue Schetzel.

R.C.S. Luxembourg B 150.897.

**OUVERTURE DE SUCCURSALE**

*Procès-verbal des décisions du gérant tenue au siège social le 25 janvier 2010 à 11.00 heures*

est présent:

- Monsieur Marco VINEIS, directeur de la société de droit anglais, GASTRONOMICA LIMITED.

*Ordre du jour:*

Ouverture d'une succursale de la société au Grand Duché de Luxembourg:

1. Dénomination de la succursale
2. Siège de la succursale
3. Activités de la succursale
4. Année sociale
5. Nomination des représentants légaux de la succursale
6. Pouvoirs des représentants légaux
7. Divers

*Délibérations*

- Ouverture d'une succursale de la société au Grand Duché de Luxembourg

1. Dénomination de la succursale:

La dénomination sociale de la succursale est GASTRONOMICA LUXEMBOURG, Succursale de GASTRONOMICA LIMITED

2. Siège de la succursale:

Le siège de la succursale a été fixé au 6, rue Schetzel à L-6997 Oberanven

3. Activités de la succursale:

La succursale a pour objet le commerce de gros et de détail de produits alimentaires ainsi que l'achat, la vente, l'import et l'export de marchandises y relatifs.

4. Année sociale:

L'année sociale de la succursale sera identique à celle de la société, à savoir du 01.01 au 31.12 de chaque année.

5. Nomination des représentants légaux:

Est nommé représentant de la succursale pour une durée indéterminée Monsieur Marco VINEIS, né le 23 juin 1964 à Saluzzo (Italie), demeurant Flat 53, Maynards Quay, Londres E1W 3RY (Royaume-Uni).

6. Pouvoir des représentants légaux:

La succursale sera valablement représentée et engagée vis-à-vis de tiers par la seule signature de Monsieur Marco VINEIS, prénommé.

7. Représentant de GASTRONOMICA LIMITED: Pour les besoins de la présente, il est précisé que le représentant de la société de droit anglais, GASTRONOMICA LIMITED est Monsieur Marco VINEIS, né le 23 juin 1964 à Saluzzo (Italie), demeurant Flat 53, Maynards Quay, Londres E1W 3RY (Royaume-Uni).

GASTRONOMICA LIMITED

Marco VINEIS

Directeur

Référence de publication: 2010018653/45.

(100013096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

---

**Abbott Holdings Luxembourg S.à r.l. Dutch S.C.S., Société en Commandite simple.**

**Capital social: EUR 26.046.492,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 148.990.

—  
*Déclaration*

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire des associés de la Société tenue sous seing privé le 21 janvier 2010 décidant d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 7.415.508 EUR (sept millions quatre cent quinze mille cinq cent huit euros) afin de le porter d'un montant de 26.046.492 EUR (vingt-six millions quarante-six mille quatre cent quatre-vingt-douze euros) à 33.462.000 EUR (trente-trois millions quatre cent soixante-deux mille euros) par l'émission de 7.415.508 (sept millions quatre cent quinze mille cinq cent huit) nouvelles parts sociales de commanditaire d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 734.135.292 EUR (sept cent trente-quatre millions cent trente cinq mille deux cent quatre-vingt-douze euros) suite à un apport et à la souscription de 7.415.508 (sept millions quatre cent quinze mille cinq cent huit) parts sociales de commanditaire par Abbott International Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social sis au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés luxembourgeois sous le numéro B 145.772. ("Abbott International").

L'actionnariat de la Société est désormais composé comme suit:

Associés	Nombre de parts sociales
Abbott Holdings Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social sis au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg / Abbott International	3.346 (trois mille trois cent quarante-six) parts sociales de commandité/ 33.458.654 (trente-trois millions quatre cent cinquante-huit mille six cent cinquante-quatre) parts sociales de commanditaire
Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social sis au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg	
Le 25 janvier 2010.	Raphaël Collin.

Référence de publication: 2010018651/30.

(100012696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

---

**Bertia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 87.651.

—  
Le Bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010018896/9.

(100013263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

---

**Casandra S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 127.620.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010018881/10.

(100013384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

---

**Damae S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 102.199.

—  
RECTIFICATIF

Les comptes annuels rectificatifs au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en remplacement des comptes annuels au 31 décembre 2006, déposés au RCS Luxembourg le 30/08/2007, référence L070116362.04.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010018868/13.

(100013677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

---

**Balsa S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 47.322.

Le bilan de clôture de la liquidation au 14 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010018867/11.

(100013674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

---

**Bips DJ Eurostoxx 50, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.  
R.C.S. Luxembourg B 141.630.

—  
*Extract of the resolutions taken by the way of circular letter dated August 8<sup>th</sup> 2009*

- The Board acknowledges the resignation of Mr. Benjamin Alfred Meyer as director of the Company effective as of 6 June 2009.

- The Board appoints, in replacement of Mr Benjamin Alfred Meyer, Mr Pierre Joubert with effect as of 6 June 2009 (professionally residing in Merchant Place, Cnr Fredman & Rivonia, 1 - 2196 Sandton / South Africa).

**Suit la traduction française**

—  
*Extrait des résolutions prises par voie de circulaire et datées au 8 août 2009*

- Le conseil reconnaît la démission de M. Benjamin Alfred Meyer comme administrateur de la société avec effet au 6 juin 2009.

- Le Conseil nomme M. Pierre Joubert (résidant professionnellement a: Merchant Place, Cnr Fredman & Rivonia, 1 - 2196 Sandton / Afrique du Sud) avec effet au 6 juin 2009 en remplacement de M. Benjamin Alfred Meyer.

*POUR BIPS DJ EUROSTOXX 50*

Signatures

Référence de publication: 2010018351/20.

(100012918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

---

**Ambassadeur (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 40.188.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010018882/10.

(100013312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

---

**MSPRE NPL S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 134.940.

—  
EXTRAIT

En date du 22 janvier 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Bart Zech et Roeland Pels, en tant qu'administrateurs, est acceptée avec effet immédiat.
- Marjoleine Van Oort née le 28/02/1967 à Groningen et Ivo Hemelraad né le 12 octobre 1961 à Utrecht avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, sont élus nouveaux administrateurs de la société avec effet immédiat pour une durée de six ans à partir du 22 janvier 2010.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010018337/16.

(100013025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

---

**Alpha Wealth Management Fund-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 142.039.

—  
*Extrait des résolutions prises par voie de circulaire et datées au 24 juillet 2009*

- M. Pascal Bertin (résidant professionnellement à l'adresse suivante: 176, rue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg / Luxembourg) est nommé administrateur de la SICAV-FIS Alpha Wealth Management Fund-SIF en remplacement de M. Olivier Gorin..

*POUR ALPHA WEALTH MANAGEMENT FUND-SIF*

Signatures

Référence de publication: 2010018354/14.

(100012909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

---

**B.O.P. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 54.607.

—  
*Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 15 décembre 2009*

1. L'assemblée générale nomme et/ou renouvelle en qualité d'administrateur:

- Monsieur Christophe Poinsot, expert comptable, demeurant 41, rue du Colonel Fabien, F-57300 Hagondange;
- Monsieur Carlo Reding, réviseur d'entreprises, demeurant 5, rue d'Amsterdam, L-1126 Luxembourg;
- Madame Emilia Figueiredo Marques, expert comptable, demeurant professionnellement 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

Pour un mandat de six années, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2015.

2. L'assemblée générale renouvelle le mandat de commissaire de Monsieur Jean-Marie Gérard Raulet, comptable, demeurant 87, rue du Dauphiné, F-54400 Cosnes-et-Romain. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale tenue en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2010.

*Pour la société*

Signatures

Référence de publication: 2010017588/22.

(100012157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.